



**MORLAIX**  
**communauté**  
BRO MONTRouLEZ

2B voie d'accès au Port  
BP 97121  
29671 Morlaix cedex  
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

# Conseil de Communauté

**Compte rendu de la séance du lundi 4 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou.

**Date de la convocation : 25 octobre 2019**

Thierry Piriou ouvre la séance de Conseil de Communauté à 18 heures.

Thierry Piriou poursuit par l'appel des conseillers communautaires. Il donne ensuite la parole aux différents intervenants et rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

**Secrétaire de séance : Bernadette Auffret**

---

**Délibération D19-193**

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénoilé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application de la délibération D18-096 du 2 juillet 2018 de délégation du Conseil de Communauté.

**Attributions exercées par le Président**

A19-203 à 224	Attributions de subventions à des propriétaires occupants au titre des aides à l'amélioration de l'habitat
A19-225 à 227	Attributions de subventions à des propriétaires occupants au titre des aides portant sur le logement conventionné sans travaux
A19-225	Attribution à des propriétaires bailleurs au titre des aides portant sur le logement conventionné et la location à destination des jeunes
A19-226	Attribution à des propriétaires bailleurs au titre des aides portant sur le logement conventionné
A19-230 à 233	Attribution à des propriétaires bailleurs au titre des aides portant sur le logement conventionné et la lutte contre l'insalubrité
A19-234	Attribution d'une subvention au titre de l'aide à l'accession dans le parc privé existant
A19-235 et 236	Attributions de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif
A19-237 et 238	Attributions de subventions pour la réhabilitation de branchements d'assainissement collectif
A19-239 à 241	Attributions de subventions au titre de l'aide communautaire pour des opérations de logement social
A19-249	Marché de réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH

A19-250	Marché de réalisation d'un enrochement rue Antoine Lavoisie – PA de Keriven
A19-251	Marché de création d'une réserve incendie – ZA de Langolvas à Garlan
A19-252	Marché de fourniture et de mise en service de bureaux et vestiaires de type modulaire au port du Diben à Plougasnou
A19-253	Marché d'étude des risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte sur le territoire de Morlaix Communauté
A19-254	Marché de travaux d'aménagement des locaux de prise de poste des agents de maîtrise
A19-255	Marché de réalisation d'une étude préalable au programme pluriannuel d'action milieux aquatiques sur les cours d'eau de Locquirec et de Plougasnou
A19-256	Vente gré à gré d'une bien immobilier - Cession d'un deuxième chalet ayant abrité point I, à la commune de Plounéour-Ménez
A19-257	Marché de réalisation des prestations d'entretien des cours d'eau
A19-258	Marché de réalisation de travaux de mise en conformité des points d'autosurveillance assainissement sur les poste de relevage de type R1
A19-259	Marché de la réalisation de travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Carantec et de Plouégat-Moysan
A19-260	Attribution d'un bourse dans le cadre du dispositif Bourse Projet Jeunes
A19-263	Marché de la réalisation de travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Carantec et de Plouégat-Moysan (annule et remplace A19-259)
A19-264	Marché de réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement sud – ZI de Keriven
A19-265	Marché de réalisation des missions de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments en déchèterie

#### Attributions exercées par le Bureau communautaire

#### Séance du 9 septembre 2019

B19-089	Réalisation de l'Espace des sciences à Morlaix – Avenants aux marchés de travaux et avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la scénographie
B19-090	Marché pour la fourniture de dix véhicules légers
B19-091	Marché pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur
B19-092	Attribution d'une subvention à l'association Azimut – Salon 2019

#### Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

#### Délibération D19-194

Objet : Attribution d'une subvention à l'ULAMIR - Chantier d'insertion

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 5 « Les associations : des partenaires pour imaginer l'avenir »*

Rapporteur : Maryse Tocquer

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon

**Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquéolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Georges Aurégan, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le chantier d'insertion ULAMiR-CPIE, basé à Lanmeur, accompagne des publics éloignés de l'emploi dans un objectif d'insertion professionnelle. Les personnes bénéficiant de cet accompagnement sont confrontées à différents freins d'ordre social (santé, mobilité, logement...). Afin de lever ces freins, l'ULAMiR-CPIE assure un suivi social en partenariat avec les travailleurs sociaux et tout autre partenaire du territoire.

Le Département du Finistère, chef de file en matière d'insertion, a inscrit comme axe stratégique dans le Plan Départemental d'Insertion 2016-2021, l'accès aux droits et à l'autonomie. Comme indiqué dans le Projet Territorial de Cohésion Sociale 2018-2020 de Morlaix Communauté, cosigné avec le Département, le première enjeu est de rendre les services publics accessibles à tous.

Un objectif majeur de cet enjeu est d'aller vers les publics isolés ou « invisibles » et de lutter contre le non-recours. Il est proposé de valoriser chaque place du chantier à hauteur de 200 € afin de soutenir cette démarche engagée par l'ULAMiR-CPIE.

Cette proposition fait suite à la commission Cohésion sociale du 18 juin 2019 et à la réflexion stratégique menée par l'association mettant en évidence un besoin de soutien sur la mission de chantier d'insertion, plutôt que sur l'animation de la vie sociale qui présente une situation équilibrée.

Le chantier proposant huit places d'insertion à l'année, la contribution de Morlaix Communauté serait de 1 600 € (8 x 200 €).

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, Cohésion sociale, nature 6574, fonction 524,*

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 15 octobre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 600 € à L'ULAMIR, dans le cadre de son chantier d'insertion,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer une éventuelle convention**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-195**

Objet : Contrat local de santé 2020-2024

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 4 " Un accès aux services pour tous " - Priorité 6 " Vive ensemble dans un environnement de qualité "*

Rapporteur : Maryse Tocquer

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec-Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquéolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le CLS (Contrat local de santé) porté par le PETR-Pays de Morlaix, auparavant coordonné par Morlaix Communauté, définit les champs d'intervention communs du Programme Régional de Santé et des priorités territoriales. Il doit permettre de renforcer la dynamique locale et les partenariats existants. Il vise à pérenniser les actions reconnues comme pertinentes pour le territoire.

#### **La démarche :**

Le Pays de Morlaix suite à une étude de préfiguration, a souhaité approfondir un état des lieux en élaborant un diagnostic partagé de santé sur son territoire. En effet, la démarche souhaitée par le pays, se veut collective, collaborative et partagée.

Le diagnostic s'inscrit dans la démarche d'élaboration du CLS. Il vise à mettre en évidence les caractéristiques du territoire en vue de définir des priorités d'actions en matière de santé, à l'échelle du pays.

Des rencontres avec les institutions, et organismes (Conseil Régional, Département, Communauté de Communes, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Fondation Massé Trévidy, Genêts d'or, Fondation Ildys, Centre Hospitalier du pays de Morlaix, CLIC, etc.) ont permis de favoriser l'interconnaissance et initier les collaborations. Une quarantaine de rencontres individuelles se sont déroulées depuis septembre 2018. Les élus des communes ont été informés de la démarche via les conseils des maires et les commissions des trois EPCI.

#### **Le contenu :**

Le contrat pose les éléments de diagnostic partagés entre les parties prenantes ; il fait état des modalités d'articulation avec les objectifs stratégiques du Projet Régional de Santé ; il rappelle l'historique des démarches de santé sur le territoire.

Enfin, la rencontre du Projet Régional de Santé et du Projet Territorial de Santé permet la définition des axes stratégiques et objectifs communs déclinés en 28 actions :

- ✓ axe 1 : prévention et promotion de la santé
  - objectif 1 : agir dès le plus jeune âge et tout au long de la vieillesse,
  - objectif 2 : agir sur les déterminants de santé,
  - objectif 3 : favoriser l'interconnaissance des acteurs et renforcer les partenariats;
- ✓ axe 2 : accès aux soins de 1<sup>er</sup> recours et développement de l'exercice coordonné
  - objectif 1 : créer un environnement favorable à l'accueil des futurs professionnels de santé du territoire,
  - objectif 2 : accompagner et soutenir l'installation des professionnels de santé libéraux sur le territoire,
  - objectifs 3 : favoriser l'accès et le recours aux soins;
- ✓ axe 3 : accompagnement des personnes vulnérables et de leurs aidants
  - objectif 1 : favoriser l'accès aux droits de tous et lutter contre la stigmatisation,
  - objectif 2 : accompagner les populations vulnérables dans leur parcours de vie et de santé,
  - objectif 3 : soutenir et accompagner les aidants,
- ✓ axe 4 : innovation et participation citoyenne
  - objectif 1 : mieux prendre en compte la place de l'usager

#### **Les engagements de Morlaix Communauté**

Morlaix Communauté par l'implication du service Cohésion sociale :

- ✓ prendra part aux instances de pilotage,
- ✓ relaiera aux communes du territoire l'avancée des actions, ainsi qu'aux services communautaires concernés dans une démarche de transversalité,
- ✓ soutiendra et copilotera les actions en lien avec ses compétences.

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 15 octobre 2019,*

#### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le Contrat local de santé 2020-2024,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit contrat.**

Thierry Piriou estime qu'il s'agit d'une délibération importante et rappelle que la démarche, menée par le Pays depuis quelques mois maintenant, a permis de rencontrer institutions, partenaires et organismes. Ce Contrat Local de Santé avait été présenté à la dernière conférence des maires du PETR par l'élu en charge de cette compétence au sein du Pays. C'est un sujet important.

Christian Le Manach demande comment cela se traduira sur le terrain : par exemple par un soutien à l'investissement relatif aux maisons de santé ?

Maryse Tocquer ne pense pas qu'il y aura des soutiens financiers mais des aides au montage de dossiers et au développement de stratégies pour l'installation de ces maisons de santé, qui représentent un objectif majeur.

Ismaël Dupont, par rapport à l'axe 2 (accès aux soins de premier secours et développement de l'exercice coordonné) et au 2<sup>e</sup> objectif (accompagner et soutenir l'installation de professionnels de santé libéraux sur le territoire) regrette qu'on n'ait pas ici évoqué la possibilité de centres de santé publics où l'on salarierait des professions médicales multi-spécialités. Le nombre de centres de santé a cru l'an dernier de 80% sur tout le territoire français. Les maisons médicales ont du mal à recruter des personnels de santé (cela avait fait l'objet d'une discussion lors d'un précédent conseil communautaire) car les professions médicales se féminisent, demandent à travailler moins d'heures dans la semaine, et la solution du salariat est bien souvent plus attractive aujourd'hui pour une profession médicale que la maison de santé à base libérale. Il y a aussi, sur la question de la santé, toute une réflexion à avoir sur le recrutement des personnels médicaux, notamment au niveau des aides-soignants. Il y a actuellement une crise des vocations car la profession s'exerce dans des conditions bien souvent dégradées. Donc il y a une réflexion à avoir sur la façon d'accompagner des jeunes du territoire vers ces métiers non délocalisables. Le Finistère en général et le Pays de Morlaix en particulier connaissent un fort taux de personnes âgées et en perte d'autonomie. Il faudra faire preuve de volontarisme sur le sujet. Sur l'axe 3 (accompagnement des personnes vulnérables et de leurs aidants), les objectifs sont louables mais il faut derrière des leviers d'action pour que cela ne soit pas que des vœux pieux. L'accès à l'autonomie, l'accès aux droits des personnes âgées, la lutte contre leur isolement, leur accès aux services, constituent un défi considérable. Tout le monde n'ira pas en maison de retraite. Ce n'est pas le choix des personnes âgées, et c'est compliqué d'accéder à ce droit, en particulier dans les zones rurales.

Maryse Tocquer remercie Ismaël Dupont d'avoir posé toutes ces questions et souligne que tous les points évoqués sont inscrits dans le Contrat Local de Santé, dont la délibération ne présente évidemment qu'un résumé. Tous ces sujets ont été débattus.

Agnès Le Brun remarque que le Contrat Local de Santé ne présente que des axes. Ce ne sont pas des fiches actions. Cela se décline ensuite en action, et de plus, c'est mouvant, évolutif. Même si l'on peut partager les constats d'Ismaël Dupont, qui selon Agnès Le Brun seront toujours d'actualité dans dix ans - la féminisation, la volonté d'exercer une profession libérale mais avec des horaires de salarié, ce qui laisse en effet ouvert la réflexion sur les centres de santé publique qui seraient comme des dispensaires avec des médecins salariés - encore faut-il que les étudiants en soient convaincus. Mais la simple existence du Contrat Local de Santé constitue déjà une identité de territoire très forte que l'on peut porter, en matière d'attractivité, dans les facultés de médecine par exemple. L'autre sujet qui n'apparaît pas là et qu'il ne faut pas oublier, c'est le rapport entre la santé et le sport. Cela aurait pu être un axe à part entière, cela n'apparaît pas, parce que c'est relativement transversal, mais à l'Hôpital a été créée une maison sport-santé, qui au-delà de l'outil propose une toute autre approche de la santé, dans la prévention, et sous-entend que l'on se tourne vers une profession médicale beaucoup plus pour ne pas tomber malade que pour guérir. Alors qu'avant c'était relativement scindé : on se tournait vers le médecin pour guérir, et vers d'autres structures de prévention, de sport, des associations..., pour prévenir les maladies. Il y a dans cette maison de santé installée à l'Hôpital une approche plus orientale de la médecine. Enfin, ce qui n'est pas dans le Contrat Local de Santé mais pourra faire l'objet d'une discussion, la Ville et l'Hôpital travaillent sur le sujet d'un internat rural, ce qui n'est pas un internat installé en ruralité, mais un endroit fait pour des internes, en médecine, qui trouve sa place dans une ville rurale comme Morlaix (d'où l'absurdité de l'opposition entre ville centre et ruralité, car c'est une ville rurale). Ce projet qui en est encore aux prémices avance. Intéressant en matière d'attractivité, il permettra de faire le lien entre les internes qui pourraient se sédentariser à l'Hôpital et la médecine de ville, puisque l'internat recevra aussi bien les uns que les autres. Cela permet aussi d'avancer en identité de territoire et dans la lutte contre une désertification bien présente.

Yves Moisan souligne que si le Contrat Local de Santé n'avait pas été établi à l'échelle du Pays de Morlaix, il n'aurait pas été possible. La seule chose dont on peut se féliciter aujourd'hui, c'est du travail fait : Morlaix Communauté était pionnière sur le sujet, a porté le projet, a rencontré les autres communautés de communes du territoire. Ce dont on doit se réjouir - car sans cela, le sujet aurait disparu des écrans - c'est que les collègues des communautés de communes aient adhéré au projet de Contrat Local de Santé, ce qui permet aujourd'hui d'apparaître au niveau de la Région Bretagne

comme étant un territoire de projet divers et variés, où toutes les possibilités sont ouvertes, Ismaël Dupont peut être rassuré à ce sujet.

Thierry Piriou apprécie ces échanges constructifs et confirme que si le PETR ne s'était pas saisi du sujet, on n'en discuterait pas aujourd'hui.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

### **Délibération D19-196**

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la plate-forme culturelle SE/cW pour l'année 2019

Projet de territoire Trajectoire 2025

Priorité 3 " Morlaix Communauté, terre de culture "

Priorité 5 " Les associations : des partenaires pour imaginer l'avenir "

Priorité 8 " Étudier, travailler et vivre sur le territoire "

Priorité 11 " Inventer de nouvelles économies "

Rapporteur : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Auréan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Loquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

#### ➤ Contexte

Le Théâtre de l'Entresort, l'atelier Catalyse, l'association de musiques actuelles WART et le cinéma d'art et d'essai La Salamandre se sont regroupés dans une association baptisée SE/cW qui porte un projet de création d'un équipement culturel pluridisciplinaire, à la croisée du spectacle vivant, de la musique et du cinéma.

Ce projet de nouvel équipement culturel innovant consiste en :

- ✓ trois salles de cinéma (50, 100 et 150 places) ;
- ✓ un espace de spectacle vivant (créations, répétitions, formation, découverte, spectacles), dont une salle de spectacle de 900 places debout (200 places assises, avec gradin rétractable), 2 studios de répétition, 3 loges et 1 atelier ;
- ✓ des espaces d'accueil et des locaux administratifs et techniques mutualisés (24 postes de travail) ;
- ✓ un café-restaurant avec une capacité de 100 couverts.

Au titre de l'année 2019, l'association SE/cW sollicite Morlaix Communauté pour une aide au fonctionnement d'un montant de 75 000 €, pour un budget de fonctionnement prévisionnel évalué à 209 900 €.

Pour mémoire, en 2018, Morlaix Communauté a alloué une subvention de fonctionnement de 75 000 € à l'association SE/cW. L'objet de ce soutien financier était de mettre en place une ingénierie de projet visant en particulier à sécuriser l'ensemble des dispositifs juridiques et financiers et ce, en lien avec les demandes formulées par les partenaires financiers ; participer au projet collectif de la

Manufacture, tel que stipulé dans le projet de territoire et mettre en œuvre des actions culturelles au sein de la cité de chantier.

➤ Programme d'actions 2019

- ✓ des visites/balades de chantiers : plus de 10 000 visiteurs depuis l'ouverture de la cité de chantier à savoir juillet 2018 ;
- ✓ une cité de chantier ouverte à tous publics (habitants, établissements scolaires et universitaires, entrepreneurs, touristes, institutions,...) dont une mise à disposition des lieux aux partenaires (réunions, rencontres, ateliers, inaugurations, etc) ;
- ✓ « Le SE/cW dans la nuit » : présentation du projet architectural couplée à des animations ;
- ✓ des ateliers d'éducation artistique et culturelle en lien avec les élèves du Lycée Tristan Corbière (juin 2019) ;
- ✓ des expositions :
  - « Mon histoire avec la Manu » de Valérie Couteron, photographe (septembre 2018-février 2020) ;
  - « Je dessine le chantier à travers l'humain » d'Hélène Le Cam, dessinatrice (janvier-juin 2019) ;
  - « On va marcher sur l'eau » de l'association ICI (juin-septembre 2019) ;
- ✓ des projections « Cinéma et architecture » (une séance par trimestre) ;
- ✓ Mom'Arts, du 14 au 19 octobre 2019 - Parcours artistique pour petits et grands : sur une idée originale de Bernardo Montet, chorégraphe et artiste associé au SE/cW, métamorphose d'un lieu au travers d'une architecture plastique éphémère, réalisée par l'artiste Skall. Cette installation met l'équipement à hauteur des petits pour leur permettre d'éprouver et expérimenter différents arts autour du corps (arts plastiques, travail sur la voix, expression corporelle). Action pour les scolaires, centres de loisirs et famille le samedi.

L'année 2019 a également été consacrée à préparer le futur modèle de gouvernance. À ce titre, une mission d'accompagnement juridique, économique et organisationnel a été confiée à des cabinets de consultants, Anne Burlot-Thomas (Talents Multiples) et Hélène Cancel (H3C), qui ont démarré leur étude en juillet 2019 pour la mener jusqu'à décembre 2019.

Il est proposé de soutenir l'association SE/cW pour son programme d'actions autour de la cité de chantier (visites et animations), dans son travail mené en matière d'éducation artistique et culturelle et pour partie, dans le cadre de son étude juridique.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 9 octobre 2019,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, Culture, nature 6574, fonction 30,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 75 000 € à l'association SE/cW au titre de l'année 2019,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention correspondante et les éventuels avenants à intervenir.**

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Marc Rousic et Thierry Desmarres ne participent pas au vote).

---

**Délibération D19-197**

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement Petit patrimoine non-classé pour l'année 2019 - Commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité " - Priorité 10 " Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts "*

Rapporteur :Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** :



Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Loquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

*Françoise Raoult, directement concernée par le sujet, demande au Président de présenter la délibération.*

Datant du XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, l'église Saint-Éguiner est composée d'un clocher de style Beaumanoir typiquement breton, datant de 1631. Le clocher est reconnaissable à son harmonie entre des inspirations encore médiévales et une ornementation beaucoup plus classique. La plus grosse cloche de l'église date de 1552 et compte ainsi parmi les douze plus anciennes du département.

L'église est ouverte régulièrement, notamment pour des visites (ouverture le mardi de 14h à 16h, le jeudi de 14h à 17h et le samedi de 16h à 19h). Des mariages, baptêmes et enterrements ont également toujours lieu dans cet édifice.

Selon les diagnostics effectués, des travaux doivent intervenir sur la cloche et le clocher.

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner tient à conserver et à valoriser son patrimoine architectural représenté par l'enclos paroissial de la commune déléguée de Saint-Thégonnec et également par l'église Saint-Éguiner, se situant sur la commune déléguée de Loc-Éguiner Saint-Thégonnec. De plus, la population souhaite bénéficier des cloches lors des cérémonies célébrées.

Ainsi, après des échanges avec des entreprises spécialisées, le projet a été défini comme suit :

- ✓ rénover le clocher afin de remettre en état de marche la cloche : lors de la dernière visite de l'entreprise en charge du contrat de maintenance, il a été constaté que le moteur de tintement de la cloche (équipement qui permet de faire sonner la cloche par l'extérieur) ne fonctionnait pas correctement. Par mesure de sécurité, l'entreprise a dû mettre la cloche à l'arrêt. Après diagnostic, il s'avère que des éléments de fixation (palier) et de transmission de la cloche sont à remplacer car fortement usés.
- ✓ stopper les entrées d'eau par la couverture du clocher : des chutes d'ardoises de la toiture ont été constatées depuis 2017. Des réparations provisoires ont été réalisées par une entreprise de couverture. La volige et la charpente sont fortement dégradées.

Les travaux estimés à 9 567,24 € HT, décomposés comme suit, seront réalisés au cours du second semestre 2019 :

- ✓ devis de l'EURL Altière, entreprise de couverture .....5 960,00 €,
- ✓ devis de Alain Macé, entreprise de campanologie (étude des cloches).....3 607,24 €.

Afin de valoriser ces patrimoines, il est prévu l'ouverture régulière du site (visites, cérémonies) et une parution d'un article sur la restauration dans le bulletin d'informations de la commune du mois de décembre 2019.

La commune sollicite de Morlaix Communauté une subvention dans le cadre du dispositif Petit patrimoine non-classé.

*Vu la délibération D16-278 du 19 décembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les nouvelles modalités du dispositif du petit patrimoine non-classé,*

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 9 octobre 2019,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, nature 20414120, fonction 324,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 2 391,81 € à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner pour son effort de valorisation du patrimoine communal.**

*Christian Le Manach demande si la subvention pourrait s'appliquer à un objet non classé présent dans un édifice classé. Par exemple des autels latéraux ou principaux non classés dans une église classée.*

*Thierry Piriou invite Christian Le Manach à présenter un dossier pour voir comment le dispositif peut l'accompagner ou pas, même si a priori Thierry Piriou est tenté de répondre oui.*

*Anne-Catherine Lucas pose la question d'un ouvrage non classé qui couvre un ouvrage classé : à Lanmeur existe une crypte classée recouverte par une église non classée dont tous les frais sont à charge de la commune.*

*Thierry Piriou entend la demande et suggère que les communes ayant des questions de cette nature les décrivent en quelques mots ; ce sera analysé dans un premier temps par la vice-présidence concernée et par la commission si ça devait aller plus loin.*

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Françoise Raoult ne participe pas au vote).

---

### **Délibération D19-198**

Objet : Mandat spécial pour un déplacement en Cornouailles

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 7 " La coopération : vers l'économie de demain " - Priorité 12 " S'ouvrir au monde "*

Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Auréan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénoilé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Morlaix Communauté a créé une plate-forme avec la Cornouailles, Brittany Connexion, dans le but de structurer un réseau de partenaires économiques, universitaires, culturels, institutionnels et touristiques des deux côtés de la Manche.

Cette plate-forme a été lancée le 12 octobre 2018 sur le bateau de la Brittany ferries autour de la question de la relance de l'économie d'un territoire par les industries créatives.

Suite à ce lancement, il a été identifié par les partenaires la nécessité de travailler avec la Cornouailles sur une identité commune autour de la création. Ce projet repose sur un échange de savoirs et de savoir-faire en lien avec les « créatifs » du territoire de Morlaix Communauté et du territoire britannique avec l'Université des arts de Falmouth. Cette réflexion s'inscrit également les projets portés par les acteurs de l'économie culturelle au sein de la Manufacture (association de l'Espace des sciences, association SE/cW, projet de FabLab, etc).

Conformément aux articles L.2123-18, R.2123-1 à 3 du Code général des collectivités territoriales, les fonctions d'élus locaux donnent droit au remboursement des frais dont ils s'acquittent dans l'exercice de leur mandat ou de leurs fonctions. Ces remboursements dépendent, d'une part, de la nature des dépenses (frais de missions, frais de déplacement ou frais de représentation) et, d'autre part, des conditions dans lesquelles ces dépenses ont été engagées.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de Communauté de prendre acte des dispositions en matière d'exécution d'un mandat spécial. Ce mandat correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires de l'agglomération par un ou plusieurs élu(e)s, mission qui ne fait pas partie de ses activités courantes et qui entraîne des déplacements inhabituels et indispensables. En 2019, les déplacement(s) des élus en Cornouailles correspondent à ce type de mandat spécial. Un déplacement est prévu du 9 au 13 décembre 2019, auquel Clotilde Berthemet, conseillère déléguée chargée des relations internationales, doit prendre part.

Le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration ou autres dépenses annexes nécessitées pour la bonne exécution de la mission s'effectuera sur la base des dépenses réellement engagées moyennant la présentation des justificatifs correspondants accompagnés d'un ordre de mission. Les dépenses réalisées en Angleterre seront à convertir en €.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-14 et L.2123-18,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 23 octobre 2019,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal fonction 021, nature 6532,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté de conférer le caractère de mandat spécial au déplacement en Cornouailles du 9 au 13 décembre 2019, de la conseillère déléguée chargée des relations internationales.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-199**

Objet : Don d'un bus réformé à l'association AMTUIR

Rapporteur : Nathalie Bernard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Loquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le parc de bus urbains est constitué de douze véhicules. L'un de ces véhicules a été réformé récemment en raison de son âge (18 ans) et de son nombre de kilomètres au compteur (642 285 km). Il s'agit du véhicule Heuliez GX317 d'une capacité totale de 114 places.

L'association AMTUIR, qui exploite le Musée des transports urbains de France situé à Chelles, en Seine-et-Marne, a fait une demande de don de cet autobus. Pour l'association, ce véhicule se présente comme un exemple intéressant pour illustrer les premiers bus à plancher bas français. Sa configuration (3 portes, palette pour fauteuil roulant), son état de préservation et sa livrée ont convaincu de son intérêt pour le musée.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 22 octobre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la cession de ce véhicule à titre gratuit à l'association AMTUIR.**

*Agnès Le Brun demande si l'association vient chercher le véhicule.*

*Oui, répond Nathalie Bernard.*

*François Hamon demande si ce bus pourra faire support de communication pour Morlaix.*

*Le bus garde sa livrée, précise Nathalie Bernard, ce qui intéresse Morlaix Communauté.*

*L'ajout de quelques autres posters présentant la ville serait intéressant, remarque François Hamon.*

*Nathalie Bernard répond qu'elle n'a pas la main sur la muséographie.*

*Thierry Piriou admet qu'on peut mettre dans le bus quelques affiches de présentation de la ville.*

*Nathalie Bernard rappelle que le viaduc est déjà présent sur la livrée. Mais ce n'est pas un poster.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Délibération D19-200**

Objet : ZAC Saint-Fiacre (Plourin-lès-Morlaix) - SAFI – CRAC 2018

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix communauté, le lieu pour entreprendre "*

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Morlaix Communauté a confié à la SAFI, par délibération du 2 mars 2009, une concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de Saint-Fiacre - Kergaradec située à Plourin-lès-Morlaix. Cette concession, initialement d'une durée de dix ans, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 afin notamment, de finaliser les travaux d'aménagement de la zone nord et sa commercialisation.

Conformément à l'article 17 de ladite convention, la SAFI a transmis à Morlaix Communauté, le Compte Rendu Annuel d'Activité 2018 de l'opération considérée en vue de son approbation.

**Synthèse du CRAC**

➤ **Fiche signalétique**

Opération	ZAC Saint-Fiacre Kergaradec à Plourin-lès-Morlaix
Type d'opération	Aménagement
Forme d'intervention	Concession – avenant 1
Date d'effet	10 avril 2009
Date d'expiration	Prorogée au 31 décembre 2020

### ➤ Acquisitions foncières

La totalité des surfaces (84 632 m<sup>2</sup>) sont acquises à ce jour, pour un montant de 766 421,40 €.

### ➤ Travaux

Pour faire suite à la Commission d'aménagement de la SAFI, les attributaires sont les suivants :

Entreprises	Lot	Montant du marché
Entreprise Eurovia	1 : Terrassement, voirie, revêtement de sol	660 205,60 € HT
Entreprise Eurovia	2 : Réseaux gravitaires	333 898,60 € HT
Entreprise Eiffage Energie Bretagne	3 : Réseaux souples	513 345,30 € HT
Entreprise Jo Simon	4 : Maçonnerie, mobilier, espaces verts	226 939,91 € HT, dont : - option1 (murets = 16 020 € HT) - option 2 (haies = 4 820 € HT)

Les travaux d'aménagement ont démarré courant janvier 2012, les secteurs habitat et parc urbain sont terminés. Les travaux se sont poursuivis sur les secteurs activités entre 2018 et 2019.

La reconfiguration de l'îlot F formalisée en 2017 et permettant la création de cinq lots, a nécessité des travaux de viabilisation au cours du second semestre 2018 et du premier trimestre 2019.

### ➤ Cessions

La surface cessible prévisionnelle totale est de 62 136 m<sup>2</sup> en comptabilisant la recombinaison de l'îlot F.

#### Lots libres (habitat) :

L'ensemble des lots a été commercialisé.

#### Lots activités :

En 2014, l'association Don Bosco a ouvert un site qui regroupe plusieurs services regroupant une cinquantaine de personnes.

### ➤ AUB santé

AUB Santé (centre de dialyse rénale) a achevé ses travaux et a débuté son activité au sein de ce nouvel établissement à l'automne 2016. L'AUB Santé engage une extension des locaux existants.

### ➤ Centre hospitalier

Le CHPM (centre hospitalier des Pays de Morlaix) a déposé un permis de construire pour la première phase de son projet : le **CSAPA** (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) devrait être livré courant 2019.

Dans un deuxième temps, le CHPM prévoit la construction de structures ambulatoires de psychiatrie de type **centre médico-psychologique** et hôpital de jour à horizon cinq ans.

### ➤ PEP 29

PEP 29 a confirmé la mise en œuvre de son programme sur les îlots C1 et D1. Le projet d'installation se réalise en deux temps avec la livraison en 2018 d'un **CAMSP** (centre d'action médico-social précoce) d'une surface utile d'environ 532 m<sup>2</sup>, et en 2021 d'un **CMPP** (centre médico-psycho-pédagogique) d'une surface utile de 731 m<sup>2</sup>. Les autorisations ont également été obtenues. La livraison du CAMSP est prévue en 2019.

### ➤ Îlot F : la reconfiguration actée

L'îlot F, initialement prévu pour l'implantation du siège social des Genêts d'Or, a été retravaillé pour apporter une réponse adaptée aux besoins fonciers des acteurs économiques. La recombinaison de l'îlot a été effectuée en 2017 afin de permettre la réalisation de nouveaux projets :

Un **projet d'internat** visant à la relocalisation des activités d'hébergement de l'IME du Velery porté par Les Genêts d'Or.

Un projet de **logements locatifs sociaux** et **logements « thérapeutiques »** et un projet de maison d'enfants à caractère social d'une dizaine de places. Ces deux projets sont portés par Le Logis Breton et La SCIC Enjeux d'enfants (ex association Don Bosco).

Le pôle à vocation médico-social a retrouvé une bonne dynamique. À ce jour, trois terrains de surface comprise entre 1329 et 1813 m<sup>2</sup> restent disponibles à la vente (un est en cours de réservation). L'engagement des travaux de finition (voirie et espaces verts) est envisagé à partir du printemps 2020.

### ➤ Plateau commercial

Sur la partie commerciale, les discussions engagées avec la société Traverse ont abouti à une promesse unilatérale de vente en décembre 2015. La commercialisation des six lots restante toutefois

difficile, le montant des prix de cessions des terrains a été revu. Une nouvelle PUV (promesse unilatérale de vente) a été signée entre l'aménageur et le bénéficiaire le 23 mai 2019, actant une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2020.

#### ➤ **Bilan financier**

Le document, ci joint, fait apparaître l'évolution du bilan (*actualisation du bilan prévisionnel au 31 décembre 2018*).

Le budget global de l'opération a été revu en prenant en considérant la prolongation de la concession et passe de 4 115 469 € HT à 3 969 675 € HT.

Le poste de vente de terrains aménagés a été ajusté à 1 764 851 €.

Le poste travaux a été recalé fin 2018 à un montant de 2 282 677 € (sans les travaux de finition du secteur sud).

Le montant de la participation de la collectivité demeure inchangé à 1 139 934 € HT dont 740 957,10 € HT à la charge de Morlaix Communauté, afin de tenir compte de la reconfiguration de l'îlot F et des frais financiers liés au portage foncier.

De nouveaux outils et montants sont également intégrés avec des moyens de financements externes (un emprunt, une ligne de trésorerie), une subvention et des produits liés à des conventions avec ERDF.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 16 octobre 2019,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, nature 6745, fonction 90,*

#### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'opération de concession d'aménagement de la ZAC Saint-Fiacre – Kergaradec à Plourin-lès-Morlaix au 31 décembre 2018, présenté par la SAFI à Morlaix Communauté, tel que figurant en annexe,**
- **d'approuver le versement à la SAFI des participations suivantes :**
  - ✓ **au titre de l'année 2019 pour un montant de 116 354,55 €,**
  - ✓ **au titre de l'année 2020 pour un montant de 15 596,75 €.**

*Claude Poder a récemment rencontré le Logis Breton à Morlaix Communauté : leur estimatif travaux est dépassé de 40% après devis d'entreprises, ce qui leur posait beaucoup de questions sur la gestion de cette opération.*

*Les travaux publics ont aujourd'hui un plan de charge surchargé, et c'est tant mieux, répond Yves Moisan, mais c'est ce qui amène des coûts plus importants sur les propositions qui sont faites. Si le Logis Breton revoit son timing, diffère un peu son projet et relance une consultation, peut-être qu'ils reverront les choses autrement. Yves Moisan sollicite l'avis de François Giroto sur le sujet.*

*François Giroto répond qu'on en est là aujourd'hui. Il y a beaucoup de lots infructueux, et les lots sur lesquels les gens répondent sont souvent 30 à 40% au-dessus des estimations. Le record : 154% au-dessus des estimations pour un lot sur une opération à Pleyber-Christ. Les bailleurs sont donc hésitants.*

*Thierry Piriou remarque que tous les élus peuvent constater dans leur commune la sous-évaluation des estimations, dans un temps où beaucoup de chantiers sont lancés.*

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Jean-Paul Vermot ne participe pas au vote).

---

#### **Délibération D19-201**

Objet : ZI de Keriven (Saint-Martin-des-Champs) - Convention d'étude avec l'EPF de Bretagne concernant l'étude de restructuration et d'optimisation foncière de la zone d'activité

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre "*

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Landmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot,

Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Établissement public foncier d'État créé par le décret n°2009-636 du 8 juin 2009, l'EPF de Bretagne a pour vocation d'accompagner et de préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière.

Le foncier est un enjeu majeur pour le territoire afin de concilier développement urbain, dynamique économique, activités agricoles et protection de l'environnement. Ce dernier a été identifié dans les différents documents stratégiques de l'EPCI : le projet de territoire via son objectif 9, les documents de planification avec le SCoT et le PLUi-H.

Une convention cadre d'action foncière 2016-2020 a été signée entre Morlaix communauté et l'EPF de Bretagne permettant un socle de travail dans ce domaine.

Afin d'abonder l'élaboration du PLUi-H, une démarche de schéma territorial des zones d'activités économiques a été enclenchée. Ce diagnostic a permis d'identifier, de classifier et hiérarchiser les ZAE de Morlaix communauté. Ce travail a permis d'affiner les projets d'extension sur le foncier économique sur les vingt prochaines années et de distinguer des secteurs économiques à requalifier. Cette démarche acte également la nécessité d'optimiser le foncier et de restructurer voire requalifier les espaces économiques.

Le site de Keriven, première zone d'activité du territoire de Morlaix, a été identifié comme prioritaire. Aussi, Morlaix Communauté souhaite lancer une démarche de requalification, restructuration et optimisation dans la zone d'activités de Keriven située sur la commune de Saint-Martin-des-Champs. À cette fin, elle s'est rapprochée de l'EPF pour un accompagnement sur le lancement, le suivi et le cofinancement d'une partie de cette mission.

L'établissement public foncier de Bretagne a mis en évidence la nécessité de réaliser des études pré-opérationnelles d'aménagement avant la durée du portage foncier afin de garantir la faisabilité et sécuriser financièrement les opérations.

En effet, des questions se posent sur :

- la programmation (besoins exprimés par les entreprises, les élus) et le type de lots (à restructurer ou à recomposer) et d'équipements, services, espaces publics à développer sur le secteur ;
- le projet et sa faisabilité : conception urbaine, contrainte technique, architecturale, urbanistique, conditions d'intervention des opérateurs, coût de réalisation...

À terme et en fonction des résultats de l'étude, Morlaix communauté et l'EPF pourront conclure une convention opérationnelle pour l'acquisition, le portage et les travaux de déconstruction, désamiantage et /ou dépollution sur les secteurs stratégiques identifiés.

Aussi, l'EPF Bretagne propose d'accompagner Morlaix Communauté (qui reste maître d'ouvrage) dans la mise en œuvre et le financement d'une telle étude préalable à l'aménagement qui serait réalisée par un ou plusieurs (groupement) bureaux d'études. Ce partenariat prend la forme d'une convention d'étude.

Cette étude permettrait :

- d'identifier précisément les conditions d'aménagement des parcelles ciblées comme pouvant faire ensuite l'objet d'un portage foncier par l'EPF Bretagne ;
- de sécuriser le projet en permettant une programmation adaptée aux enjeux du site et aux besoins ressentis ;

- d'anticiper les conditions de réalisation de l'opération par les opérateurs et son coût prévisionnel ;
- de disposer d'un nouveau regard et de nouvelles propositions ;
- de s'assurer de la faisabilité du projet (compatibilité par rapport au document d'urbanisme ou évolutions nécessaires).

Ce type d'étude s'organise autour de trois étapes clés :

- le diagnostic et l'évaluation des besoins (phase 1) ;
- la programmation et l'élaboration de scénarii (phase 2) ;
- l'approche pré-opérationnelle permettant de déterminer plus précisément les conditions de réalisation de l'opération (phase 3).

Il est prévu de solliciter une subvention concernant cette étude.

*Vu le projet de territoire Trajectoire 2025, adopté le 29 février 2016, et notamment la priorité 9 « Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre »,*

*Vu la convention cadre d'action foncière 2016-2020,*

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 16 octobre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la poursuite du partenariat avec l'EPF en travaillant plus spécifiquement sur le secteur de la zone industrielle de Keriven via une convention d'étude ;**
- **de donner son accord à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'aménagement sur le secteur ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document concernant ce dossier ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à solliciter la subvention afférente au dossier ;**
- **d'autoriser le Président à lancer une consultation pour cette étude de restructuration et optimisation foncière sur le ZI de Keriven à Saint-Martin-des-Champs.**

*Marc Madec votera ce bordereau : le toilettage et la requalification de cette zone sont très importants. Il faudra réaliser des études complémentaires sur l'accessibilité de cette zone. C'est très important, au vu des débats qu'il y a eu autour du PLUi, qu'il faudra penser cette partie qui viendrait conforter cette zone sur ce secteur.*

*Thierry Piriou se fait préciser que Marc Madec pense ici à l'accès et à la sortie de la zone.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## **Délibération D19-202**

Objet : Politique locale du commerce - Dispositif de coaching individualisé pour les commerçants  
*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre "*

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon



**Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquéolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Une convention de partenariat entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté, approuvée le 29 mai 2017 par le Conseil de Communauté, a été signée en juin 2017.

L'un des enjeux majeurs identifié dans le cadre du partenariat renforcé entre les EPCI et la Région Bretagne était le maintien et le développement des très petites entreprises du commerce et de l'artisanat, du fait des besoins avérés de ces acteurs, de l'attente des EPCI et du retrait des Départements des dispositifs d'intervention en faveur des entreprises.

Par ailleurs la loi NOTRe du 7 août 2015 a inscrit dans le libellé de la compétence obligatoire Développement économique des EPCI, une nouvelle prérogative intitulée « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » approuvée par Morlaix Communauté du 17 décembre 2018. L'une des priorités majeures du plan d'actions est de mettre en place un dispositif de coaching individualisé pour les commerçants et artisans.

Les commerçants et artisans indépendants ont besoin d'être accompagnés pour améliorer leur positionnement stratégique, faire évoluer leur marché, rendre attractif leur point de vente et stimuler leur capacité à enchanter le consommateur.

La mise en place d'un dispositif de coaching individualisé doit permettre aux commerçants et artisans de disposer de l'intervention de spécialistes qui apporteront un regard extérieur pour booster leur attractivité.

Pour mémoire, la fiche socle, jointe en annexe, est un document issu d'échanges avec la CCIMBO Morlaix, la CMA et le groupe de travail Commerce du 27 juin 2019. Une consultation a été lancée le 4 juillet 2019 et porte sur l'intervention de spécialistes dans les trois domaines d'expertise suivants :

- ✓ lot 1 : définir sa stratégie commerciale et de développement et anticiper vers « le commerce de demain »,
- ✓ lot 2 : aménager son point de vente et techniques de merchandising,
- ✓ lot 3 : définir une stratégie de communication digitale et webmarketing.

Le budget global du dispositif coaching est de 26 000 € TTC pour un an, reconductible une fois (évalué à un volume horaire de 30 séquences de 4 heures maximum par an).

Les séquences sont financées par Morlaix Communauté à hauteur de 80 % et de 20 % directement par l'artisan ou le commerçant bénéficiaire.

La Banque des Territoires participera au financement du dispositif à hauteur de 30 %.

Les éléments clés sont les suivants :

- ✓ janvier 2020 sous réserve de validation par la Région Bretagne du dispositif (un avenant à la convention est obligatoire) et de validation en commission d'appel d'offres du 14 novembre 2019, financement de la Banque des Territoires sous réserve de la signature de la convention par les deux parties,
- ✓ durée : 1 an (reconductible 1 an),
- ✓ volume horaire : environ 30 séquences de 4 heures sur une année,
- ✓ mise à disposition de coach auprès des commerçants par séquence de 4 heures,
- ✓ lieu : entreprises.

*Vu le projet de territoire Trajectoire 2025 adopté le 29 février 2016, et notamment la priorité 9 « Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre »,*

*Vu la délibération D17-131 du 29 mai 2017, par laquelle le Conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat sur les politiques de développement économique avec la Région Bretagne,*

*Vu la délibération D18-017 du 5 février 2018, par laquelle le Conseil de communauté a approuvé les orientations et les priorités de la Politique locale du commerce,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section fonctionnement, nature, 6574, fonction 94,*

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 16 octobre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le dispositif de coaching individualisé pour les commerçants et artisans indépendants,**
- **de solliciter l'aide auprès de la Banque des territoires,**
- **de prendre en charge 80 % du coût des séquences de coaching, déduction faite de l'aide de la Banque des Territoires,**

- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec la Région Bretagne, autorisant la mise en œuvre du dispositif.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

### **Délibération D19-203**

Objet : Clauses d'insertion dans les marchés publics - Convention de partenariat 2019 avec le Département du Finistère

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre "*

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Auréan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le dispositif :

L'activation des clauses d'insertion permet de développer l'offre d'insertion professionnelle à destination des personnes durablement éloignées de l'emploi. Des heures de travail sont ainsi réservées dans les entreprises attributaires de marchés publics. Des critères ciblent les publics prioritaires suivants :

- x bénéficiaires des minima sociaux,
- x demandeurs d'emploi de longue durée,
- x jeunes de moins de 26 ans sans qualification ou en reconversion,
- x personnes en situation de handicap,
- x personnes relevant de l'IAE (insertion par l'activité économique).

Le partenariat avec le Département :

Depuis 2009, Morlaix Communauté conventionne avec le Département pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics sur le territoire du Pays de Morlaix.

Le partenariat avec le Département s'appuie sur un poste de chargé de mission Clauses d'insertion porté par Morlaix Communauté. Ce poste est cofinancé par le Département, le FSE (Fonds Social Européen) et Morlaix Communauté.

La convention 2019 formalise le partenariat en précisant les conditions financières :

- x 10 500 € accordés par le Département au titre des politiques ordinaires d'insertion,
- x 21 000 € accordés par le FSE. Une demande de subvention spécifique a été établie par Morlaix Communauté,
- x 10 500 € financés par Morlaix Communauté, incluant les frais de structure.

Le rôle de la chargée de mission :

- x sensibiliser et accompagner les donneurs d'ordre,
- x accompagner les entreprises attributaires,
- x mobiliser les prescripteurs, partenaires de l'insertion et de l'emploi,
- x contrôler l'exécution de la clause.

### Le développement des clauses par le biais de la conditionnalité des subventions :

Le Département a souhaité depuis 2013 mobiliser d'avantage de maîtres d'ouvrage sur la clause d'insertion. Dans cette optique, l'attribution de certaines subventions est liée à la mise en place de clauses. Sont ainsi concernées : les subventions d'investissement égales ou supérieures à 100 000 €, portant sur les travaux, pour des opérations d'un coût égal ou supérieur à 500 000 €.

### Les maîtres d'ouvrage privés :

Afin de mobiliser toujours plus de donneurs d'ordre dans la démarche, Morlaix Communauté, en lien avec le Département, souhaite y associer les maîtres d'ouvrage privés. L'idée est de proposer aux porteurs de projets privés sur le territoire (installations ou extensions en zones d'activités, projets immobiliers tertiaires) d'intégrer une clause d'insertion dans leurs propres consultations d'entreprises.

### Les opérations concernées sur le territoire de Morlaix Communauté :

Plusieurs opérations en cours ou en projet intègrent des clauses d'insertion : Rénovation du musée des Jacobins à Morlaix, Restructuration du lycée Tristan Corbière à Plourin-lès-Morlaix, Extension du foyer Saint-Éxupéry/Les Genêts d'Or à Pleyber-Christ, restructuration de l'EHPAD à Taulé, Construction d'une station d'épuration au Cloître Saint-Thégonnec. Les projets concernant la Manufacture intègrent également des clauses : Espace des Sciences, SE/cW ainsi que les aménagements extérieurs rue Poufanc (Viseo/espace Jeunes entreprises).

*Vu la délibération D09-155 du 6 juillet 2009, instituant une convention de partenariat entre le Conseil départemental et Morlaix Communauté, pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics sur le Pays de Morlaix,*

*Vu la délibération D11-144 du 11 juillet 2011, relative à l'adhésion de Morlaix Communauté à la Charte départementale de mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics,*

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 16 octobre 2019,*

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention de partenariat 2019 avec le Département du Finistère concernant les clauses d'insertion dans les marchés publics,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention.**

*Yves Moisan profite de la présentation de la délibération pour dresser un bilan 2018 du dispositif : 19 maîtres d'ouvrage ont inclus des clauses d'insertion dans leur marché, soit 20 253 heures d'insertion, 41 opérations, 81 personnes ayant bénéficié d'un contrat de travail, et 60 entreprises concernées. Depuis les dix ans (2009-2019) d'existence du dispositif, on arrive à 149 138 heures d'insertion, 156 opérations, 355 participants, 230 entreprises.*

*Thierry Piriou souligne les résultats : 149 000 heures en dix ans, 20 000 cette année. Il est nécessaire que l'ensemble des collectivités s'intéresse à cette question et que les élus s'imposent des clauses d'insertion dans les marchés communaux.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-204**

Objet : PLH 2014-2019 - Orientation 6 : renforcer la politique de l'habitat et son efficacité par une gouvernance consolidée - Action 6.2 : observer, évaluer les actions du PLH - Bilan de réalisation 2018 des actions du PLH

*Projet de territoire Trajectoire 2025 -Priorité 6 : " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "*

Rapporteur : François Girotto

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-**

**Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquéno** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Loquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le PLH (programme local de l'Habitat) 2014-2019 de Morlaix Communauté a été adopté par délibération du Conseil de Communauté du 9 décembre 2013.

L'article L. 302-3 du Code de la construction et de l'habitation oblige tout EPCI (établissement public de coopération intercommunale) disposant d'un PLH à délibérer annuellement sur son bilan de réalisation.. Le bilan 2018, joint en annexe, présente l'état de réalisation du PLH en 2018 par orientations et pour chacune des actions.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris dans les délibérations déléguant au Président et au vice-président l'attribution des aides au logement, ce rapport présente également :

- ✓ le bilan 2018 des aides au logement attribuées par délégation du Conseil de Communauté,
- ✓ le bilan de la délégation de compétence des aides à la pierre.

*Vu la délibération D13-204 du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le PLH 2014-2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 21 octobre 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le bilan 2018 du PLH 2014-2019,**
- **d'autoriser sa transmission aux services de l'État.**

*François Giroto rappelle que le programme du PLH a défini 25 actions réparties en 6 orientations pour une politique communautaire de l'habitat cohérente et ciblée.*

*Il évoque tout d'abord les dispositifs qui n'ont pas fonctionné à hauteur des espérances, notamment les PSLA (Prêt Social Location Accession), opération difficile sur le territoire et qui ne correspond pas au parcours résidentiel des ménages du secteur. 122 PSLA étaient programmés sur le mandat, 4 ont été réalisés. 24 avaient été programmés à Saint-Martin-des-Champs, mais le bailleur social prévu pour cette opération a déserté le territoire : fin de cette opération. Autre thématique qui n'a pas porté ses fruits : l'accession à la propriété dans le parc privé existant. L'objectif était de 100 maisons sur Morlaix, 25 en centres-bourgs, 25 en copropriétés : 21 dossiers ont été montés. Cette opération était initialement prévue avec un prêt bonifié à obtenir auprès des banques ; le dispositif ne fonctionnant pas, une aide directe avec critères l'avait remplacé. Il y a eu un peu plus de « clients » mais pas à la hauteur des attentes.*

*Côté positif, les actions clés de ce PLH sont toutes bien engagées, conformes, voire en avance, au vu du plan de charge des six années de ce programme. Les actions d'amélioration du parc privé (programme Habiter Mieux, copropriétés, logement indigne, maintien à domicile, etc. ) visant 722 logements sur le programme du PLH en sont déjà à 1109 logements en 2018, soit 154% de l'objectif. Le succès de ces actions tient en partie à la plate-forme éphémère réalisée depuis trois ans dans le hall de Leclerc. Elle réunit tous les acteurs de l'Habitat : Morlaix Communauté en chef de file, Héol, l'ADIL, Soliha l'opérateur. En ce qui concerne la réhabilitation des logements sociaux existants, ce sont les bailleurs qui se sont engagés. L'objectif était de 763 logements, on en est aujourd'hui à 558 logements, soit 73% de l'objectif global. Si la programmation 2019 est réalisée, on arrivera à 102% de l'objectif visé avec 780 logements sociaux existants réhabilités. Pour la réalisation de logements sociaux neufs, l'objectif global est réalisé à 88%, avec 245 logements réalisés sur 279 logements prévus. Si les opérations 2019 sont toutes réalisées, on arrivera à 267 logements, soit 98% de réalisation de l'objectif.*

*Tout à l'heure a été évoquée la problématique que rencontrent les bailleurs, avec des lots infructueux, ou des prix exorbitants quand il y a des réponses, qui peuvent aller à 30, 40% des estimations, voire plus. Déjà, ce territoire peu tendu n'attire plus les bailleurs, si en plus ils n'arrivent pas à trouver des entreprises pour réaliser leurs locaux, l'avenir est assez sombre dans le domaine.*

*Enfin, la programmation des 128 places en EHPAD est d'ores et déjà finalisée. C'était un point important dès le départ du PLH.*

*Thierry Piriou approuve cette présentation chiffrée qui permet d'apprécier les tendances et de rappeler la problématique qu'ont les investisseurs à l'ouverture des plis - comme les collectivités – de trouver des prix largement au-delà des estimations. On peut penser que le marché a cette tendance là pour quelques mois encore et reviendra à des niveaux connus l'année prochaine.*

*L'année prochaine, on gardera ce qui marche bien, et on fera évoluer ce qui ne marche pas bien, pour garder des résultats conformes, annonce François Giroto.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### Délibération D19-205

Objet : Fonds de concours Appui au développement territorial

Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 1 " Morlaix Communauté : un territoire attractif " - Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "

Rapporteur : François Giroto

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Le fonds de concours Appui au développement territorial a été instauré par une délibération du 9 juillet 2012. Il a par la suite fait l'objet d'actualisations par délibérations du 21 décembre 2015 et 29 mai 2017. Il répond à une volonté d'aménagement du territoire et a vocation à financer les opérations d'habitat et les opérations lourdes de rénovation.

Ainsi, l'examen des demandes est réalisé par la commission chargée de la compétence Habitat puis les projets de délibérations sont soumis à l'avis de la commission Finances, Administration générale.

Les décisions d'attribution font l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté.

Les dépenses subventionnables sont plafonnées à 1 million d'€ HT par commune.

Le taux de subvention étant fixé à 10 % des dépenses HT, la subvention que peut percevoir chaque commune s'élève au maximum à 100 000 € .

Les opérations éligibles sont les suivantes :

- ✓ équipements apportant des services avec un impact intercommunal,
- ✓ opérations lourdes de rénovation urbaine (reprise de friches industrielles ou commerciales, création de places en cœur de bourg ou de ville),
- ✓ opérations d'habitat (lotissements pavillonnaires, habitats collectifs).

Les dépenses subventionnables sont les suivantes :

- ✓ dépenses d'aménagement de terrains : études acquisitions de terrain, travaux de viabilisation et déconstructions éventuelles (aider à préparer les terrains pour recevoir du bâti),
- ✓ dépenses de rénovation urbaine.

Une mesure supplémentaire s'applique pour les opérations d'habitat : une somme de 12 € par m<sup>2</sup> de surface vendu versée aux communes les moins attractives du fait de leur positionnement

géographique, à savoir Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, Plounéour-Ménez, Le Cloître Saint-Thégonnec, Lannéanou, Botsorhel et Guerlesquin.

Le service Habitat-Logement a réuni l'ensemble des pièces et a instruit les dossiers ci-après.

Description	Dépense prévisionnelle HT de la commune	Solde enveloppe disponible sur 100 000 €	Fonds de concours sollicité	Dates de commission Aménagement
Aménagement cœur de bourg à Saint-Jean-du-Doigt	267 842 €	66 601 €	26 784 €	21/10/2019
Création d'une maison médicale à Taulé	1 300 000 €	100 000 €	100 000 €	21/10/2019
Aménagement du quartier Runabat à Guimaëc	700 000 €	60 000 €	60 000 €	21/10/2019
Réaménagements de places et sécurisation des déplacements en cœur de bourg à Plounéour-Ménez	1 000 040 €	100 000 €	100 000 €	21/10/2019

*Vu la délibération D12-114 du 9 juillet 2012, relative à la mise en place d'un dispositif d'appui au développement territorial,*

*Vu les délibérations D15-213 du 21 décembre 2015 et D17-106 du 29 mai 2017 relatives à la modification du dispositif des fonds de concours aux communes,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 21 octobre 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 23 octobre 2019,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, Habitat, nature 2041412, fonction 72,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'attribution du fonds de concours Appui au développement territorial pour les quatre projets présentés,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents concernant ces dossiers.**

*François Giroto précise en fin de délibération que ce dispositif s'arrêtera le 31 décembre 2019. Les derniers dossiers seront recevables jusqu'à cette date pour être présentés au conseil communautaire du 10 février 2020. Ensuite, ce sera trop tard.*

*Christian Le Manach interroge le taux de 10 % pour des communes qui ont de petits projets. Ce n'est pas si évident de consommer 100 000 €. Puisqu'on parle de fin de campagne, des taux plus hauts seraient bienvenus pour que les communes puissent consommer leurs 100 000 €.*

*Le dispositif s'arrête à la fin de l'année, rappelle Thierry Piriou. Il reviendra à l'assemblée prochaine de délibérer différemment sur le dispositif.*

*Hervé Richard signale que la maison médicale de Taulé, projet porté par Taulé, concerne trois communes : Taulé, Henvic et Locquéholé.*

*Jean-Michel Parcheminal précise qu'en commission a eu lieu la présentation de ce que les communes ont consommé ou non : en effet il restait des communes qui n'ont pas consommé leur 100 000 €.*

*Comme cela a été déjà fait pour un autre fonds de concours à solder, un courrier pourra être adressé aux communes pour leur rappeler le montant de subventions disponibles dans ce cadre, répond Thierry Piriou. Malgré tout, si des communes ont encore un solde de 100 000 €, c'est qu'elles n'ont pas de projet. En revanche, les communes qui n'en n'ont consommé qu'une partie se posent la question du niveau de participation de Morlaix Communauté. Ce qui pourra être vu l'année prochaine.*

**Décision du Conseil :** adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-206**

**Objet :** Natura 2000 baie de Morlaix - Installation de mouillages innovants pour la plongée en baie de Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "

Rapporteur : Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

## Nombre de votants : 47

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Morlaix Communauté est opérateur du site Natura 2000 Baie de Morlaix. À ce titre, elle a pour mission d'assurer la préservation des milieux marins et des espèces qui y sont associés, tout en intégrant et en valorisant les activités humaines.

Dès les premiers groupes de concertation mis en place lors de la rédaction du plan de gestion du site, le Groupe de Plongée Subaquatique de Morlaix-Plouezoc'h avait émis le souhait d'équiper les sites de plongée les plus fréquentés pour protéger les milieux sensibles de l'impact répété des chaînes et des ancres qui représentent une forte menace de dégradation.

Considérant la nécessité d'une réflexion élargie sur ce sujet, un groupe de travail « Plongée » a donc été mis en place par Morlaix Communauté en associant les autres clubs de plongée de la baie, la station biologique, et les services de l'État.

L'objectif est aujourd'hui d'équiper les principaux sites de plongée : Le Taureau, le Corbeau, Bezhinou, Les Cochons Noirs, Le Paradis et l'Aboukir Bay avec des mouillages innovants plus respectueux des milieux. Les fonds concernés sont des tombants rocheux avec une faune fixée remarquable. Le secteur du Taureau est quant à lui à proximité d'un herbier de zostère, habitat prioritaire en baie.

L'utilisation de ces mouillages serait réservée exclusivement aux signataires d'une charte de bon usage, s'engageant sur des pratiques respectueuses de l'environnement. Les signataires s'engageront également à fournir les chiffres annuels d'utilisation des bouées, et à réaliser une veille sur l'état des mouillages.

En retour, Morlaix Communauté bénéficiera d'un réseau d'observateurs sous-marin pouvant apporter de riches contributions sur l'état des milieux. Grâce aux observations sur les espèces observées et les reportages photographiques menés par les clubs de plongée, il sera possible d'enrichir les cartographies des habitants.

Le plan de financement prévisionnel pour 2020 s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses	Montants (HT)	Partenaires	Montant	Taux
Fournitures, pose, dépose et hivernage de 6 mouillages	14 680,00 €	État (contrat Natura 2000)	11 744 ,00 €	80 %
		Morlaix Communauté	2 936,00 €	20 %
<b>Total</b>	<b>14 680,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>14 680,00 €</b>	<b>100 %</b>

Considérant les mesures de gestion :

- ✓ B.5.1 « Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire »,
- ✓ B.5.2 « Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux » du document d'objectifs des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 21 octobre 2019,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le projet d'installation de mouillages innovants pour la plongée en baie de Morlaix,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à solliciter les subventions et les différentes autorisations liées au projet.

*Claude Poder précise dans sa présentation qu'il n'y aura plus d'ancres, ni de grands plots en béton : le mouillage sera soit scellé dans la roche, soit c'est une sorte de tire-bouchon qu'on met sur le plateau de zoostères et qui ne dégrade pas les fonds marins. Le mouillage a deux bouées : une en surface et une à mi-eau de façon à ce qu'il n'y ait pas de chaîne sur le fond marin. Morlaix Communauté travaille avec Phares et Balises et la DDTM sur cette question du mouillage.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### Délibération D19-207

**Objet** : Rapport d'activité 2018 de la concession à la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest pour l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance dans le bassin à flot du port de Morlaix  
*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté : le lieu pour entreprendre "*  
Rapporteur : Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquéno** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

La CCI Métropolitaine Bretagne Ouest dispose d'une concession pour l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance dans le bassin à flot du port de Morlaix, établie en 1979 pour une durée de 50 ans, soit jusqu'en 2029.

Le concessionnaire est tenu de produire un rapport annuel et l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales précise que ce rapport annuel est soumis à l'ordre du jour du Conseil de Communauté pour qu'il en prenne acte.

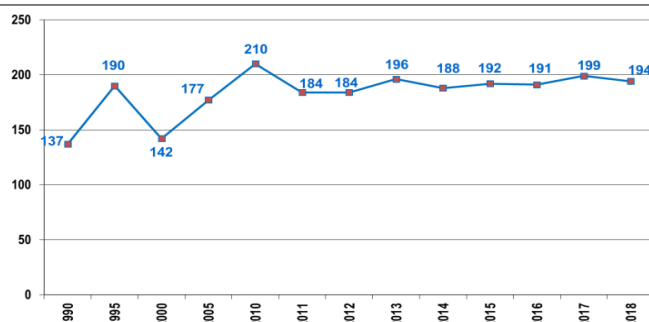
Les principaux éléments du rapport d'activité pour l'année 2018 transmis par la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest sont présentés ci-dessous.

## 1 Bilan technique 2018

### 1.1 Utilisation du port



Avec 194 abonnés à fin décembre 2018, le nombre d'abonnés est en légère baisse (-3%).



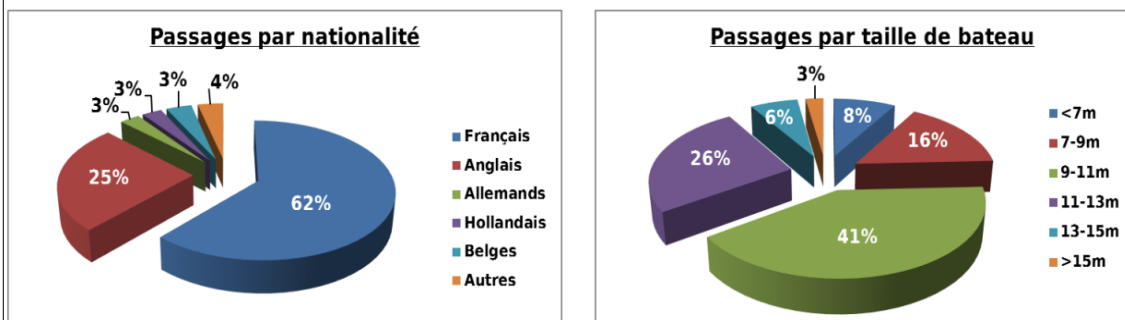
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	%
BATEAUX DE PASSAGE	458	423	358	361	382	325	322	251	-22%
NOMBRE DE JOURNEES D'ESCALE	2 901	5 264	2 661	2 297	1 794	2 082	1 960	1 866	-5%
MOYENNE PAR BATEAU	6,3	12,4	7,4	6,4	4,7	6,4	6,1	7,4	21%
NOMBRE D'ABONNES	184	184	196	188	192	191	199	194	-3%

Le nombre de bateaux de passage est en baisse (-22%). Les bateaux de passage privilégient le port de plaisance de Roscoff.

Le nombre de journées d'escale (-5%) suit la même tendance. Malgré une météo favorable à la navigation durant la saison estivale, la durée du séjour est en nette augmentation (+21%), ce qui signifie que les bateaux ont séjourné plus longtemps dans le port de plaisance de Morlaix.

La quasi-totalité des 251 bateaux de passages sont français (62 %) ou anglais (25 %), pourcentages en très légère baisse pour les bateaux français et en hausse pour les bateaux anglais par rapport à l'an passé. Cette tendance est similaire à 2017.

La majeure partie des bateaux (83 %) ayant fréquenté le port de plaisance de Morlaix ont une longueur comprise entre 7 et 13 mètres.



## 1.2 principaux investissements

- ✓ Travaux d'accessibilité intérieure et extérieure (Ad'Ap (agenda d'adaptabilité programmée) sur six ans)) : :
  - maîtrise d'œuvre attribuée à Ingémétrie - La Roque d'Anthéron : 7 294 € pour le port de Morlaix (coût global pour la CCIMBO Morlaix : 26 050 €),
  - réalisation des travaux fin 2019, début 2020 ;
- ✓ remplacement de la pompe à carburant avec système anti-égoutture
  - entreprise Lesnier et Bernard : 4 875 € HT.

## 2 Bilan comptable

En dépit de l'augmentation régulière des tarifs ces dernières années, le résultat 2018 demeure en déficit, à - 43 765 € (- 62 430 € en 2017).

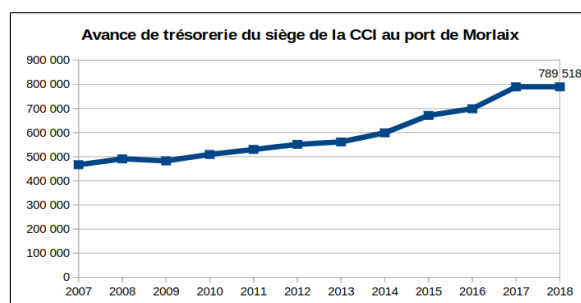
**COMPTE DE RESULTAT**

	BUDGET 31-12-2018	REALISE 31-12-2018	ECART	REALISE 31-12-2017
Ressource Fiscale	0	0	0	0
Ventes et prestations de services	251 200	256 698	5 498	241 405
Subventions reçues et autres produits	0	0	0	0
Reprise provisions et transfert de charges	0	2 486	2 486	6 579
Autres produits	0	0	0	0
Contributions	0	0	0	0
<b>TOTAL Produits d'exploitation</b>	<b>251 200</b>	<b>259 184</b>	<b>7 984</b>	<b>247 984</b>
Achats et charges externes	70 950	79 755	8 805	94 214
Impôts et taxes	23 811	27 231	3 420	25 562
Charges de personnel	94 000	110 528	16 528	106 578
Amortissements et Provisions	43 688	40 883	-2 805	40 906
Autres Charges	25 300	27 306	2 006	26 015
Contributions	22 000	22 000	0	22 000
<b>TOTAL Charges d'exploitation</b>	<b>279 749</b>	<b>307 704</b>	<b>27 955</b>	<b>315 274</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-28 549</b>	<b>-48 520</b>	<b>-19 971</b>	<b>-67 290</b>
Produits financiers	0	0	0	0
<b>TOTAL Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Intérêts	0	0	0	0
Prov. Risq. et Charges Financières	0	0	0	0
Prov. Dépréciat. des Immob. Financières	0	0	0	0
Autres charges financières	0	0	0	0
<b>TOTAL Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Reprise subvention	4 742	4 742	0	4 742
Produits exceptionnels	0	12	12	118
<b>TOTAL Produits exceptionnels</b>	<b>4 742</b>	<b>4 755</b>	<b>13</b>	<b>4 861</b>
Charges exceptionnelles	0	0	0	0
<b>TOTAL Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4 742</b>	<b>4 755</b>	<b>13</b>	<b>4 861</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>255 942</b>	<b>263 938</b>	<b>7 996</b>	<b>252 845</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>279 749</b>	<b>307 704</b>	<b>27 955</b>	<b>315 274</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-23 807</b>	<b>-43 765</b>	<b>-19 958</b>	<b>-62 430</b>

L'actif immobilisé net s'élève à 235 000 €

Le financement des immobilisations et des déficits est assuré par une avance de trésorerie du siège (service général) de la CCI

Cette avance, qui ne fait l'objet d'aucun tableau de remboursement, a augmenté tous les ans (au même rythme que les déficits) pour atteindre 789 000 € en 2017.



En 2018, ce poste reste strictement stable et c'est le poste autres dettes qui assure l'équilibre du bilan.

*Claude Poder souligne dans sa présentation que Morlaix Communauté participe pour environ 350 000 € par an (désenvasage, nettoyage et autres).*

*Agnès Le Brun observe, quant à la fréquentation, que ce port a un vrai potentiel d'attractivité pour l'ensemble du territoire, malgré la concurrence avec le port de Roscoff, plus récent et plus adapté car il n'exige pas la même compétence en navigation. C'est aussi peut-être cette difficulté d'accès par la rivière qui fait son attractivité. L'augmentation de 21% de la durée du séjour est intéressante. Mais précisément cette augmentation de la durée exige quelque chose de beaucoup plus proactif et volontariste sur l'état du port. À juste titre, Claude Poder a indiqué les sommes importantes concédées par Morlaix Communauté pour désenvaser le port, mais c'est un peu l'histoire des Shadocks. On pompe, et le résultat n'est pas à la hauteur de ce que l'on peut attendre. Ce n'est pas tant de la vase que des boues, ce n'est donc pas la même origine, et tant que l'on ne traitera pas le fond du problème des faits générateurs, on jettera de l'argent par les fenêtres, même si on évitera de fermer ce port, qu'on ne pourrait plus ouvrir si on ne procédait pas à cet enlèvement de boues tous les deux ans. Il est donc vraiment urgent de se retrouver pour faire ensemble de ce port ce qu'il mérite d'être. Avec, dans la suite logique d'un travail sur la mise en valeur du port, un travail à faire sur les*

usagers, puisque l'on voit qu'il y a de plus en plus d'usagers permanents qui ne sortent jamais, leur bateau étant devenu une sorte de caravane, flottante peut-être, mais caravane, un peu comme dans les campings où il y a parfois des règlements intérieurs pour faire en sorte que les durées n'excèdent pas ce qui finit par devenir un inconvénient pour ceux qui veulent y passer, car on voit bien que des gens veulent séjourner dans ce port qui présente l'immense avantage d'être en centre-ville. C'est un vœu, mais le rapport va dans le sens de ce vœu, qu'Agnès Le Brun pense partagé.

Thierry Piriou apprécie l'enthousiasme d'Agnès Le Brun sur le sujet du port, que tous les élus rejoignent ici : le port est un facteur d'attractivité énorme pour le territoire, qui mérite toute l'attention des élus.

Claude Poder précise que la CCI, rencontrée dans l'après-midi, est tout à fait d'accord pour participer à une réunion sur le sujet de la propreté du port. Autre information, le port compte en effet des bateaux qui ne sortent pas et parmi eux nombre de bateaux loués en airbnb. Cela existe aussi. Et Morlaix Communauté travaille avec la CCI à une nouvelle police du port.

Ismaël Dupont pense qu'il faut avoir une réflexion globale sur le port de Morlaix incluant son évolution sur le long terme. Peut-être que plusieurs moments importants ont été ratés pour dynamiser le port, car quand on voit les chiffres, on passe de 2011 à 2018 à plus de moins 50 % de fréquentation mais cela s'explique aussi par la crise de la plaisance. Beaucoup de bateaux à vendre ne trouvent pas de repreneurs. Les ports de plaisance ou même les ports d'hivernage comme l'est devenu celui de Morlaix sont souvent en difficulté, sauf quand la ville manifeste un dynamisme touristique particulier, ce qui est le cas par exemple à Vannes ou dans d'autres villes du Golfe du Morbihan ou du Morbihan. Ce sont peut-être les équilibres territoriaux qui expliquent cela. À Morlaix, il y avait peut-être un coup à jouer dans le trafic plaisance trans-Manche avec les Anglais. Et peut-être qu'à certains moments – Ismaël Dupont ne parle pas des dix dernières années – on n'a pas fait ce qu'il fallait pour dynamiser ce trafic trans-Manche. Les usagers durables du port, à l'année, sont aussi des Morlaisiens, paient un abonnement au port. Les enfants vont à l'école, au collège, il ne faut pas les culpabiliser. C'est un mode de vie comme un autre, qui présente des avantages, qui doit se pratiquer en harmonie avec le voisinage et dans le respect de l'environnement, mais sans considérer qu'il y aurait a priori des bons et moins bons usages du port. L'important, c'est qu'il soit rempli, et ces usagers durables participent à l'équilibre financier du port pour éviter que le déficit ne soit plus important.

Agnès Le Brun ne veut stigmatiser qui que ce soit. Il s'agit simplement de dire qu'il y a des usagers durables qui ont ce profil respectueux de l'environnement et du voisinage, et il se trouve qu'il y en a d'autres qui ne sont pas du tout dans les clous, faisant du tort à ceux qui le sont, et d'une façon générale au port et au règlement du port. Il ne s'agit pas d'avoir une vision idyllique, mais de dire qu'un état des lieux mérite d'être fait, une observation statistique de qui fait quoi, qui fréquente quoi, qui reste et pour combien de temps, qui bénéficie de services en se fichant royalement du respect que l'on se doit d'avoir de son environnement lorsque l'on vit en collectivité. Quant à ceux qui ont tout bon et qui ont choisi un mode de vie infiniment respectable, c'est exactement le même sujet que les péniches. Mais il peut arriver, que lorsqu'on a un mode de vie alternatif ou atypique, on puisse penser que l'on peut s'affranchir des règles de la vie en collectivité. Certains, très minoritaires, sont parfaitement en harmonie avec ce qu'on peut attendre de quelqu'un qui vit dans une collectivité.

Considérant la présentation de ce rapport lors de la séance de commission Aménagement de l'espace du 21 octobre 2019,

**Le Conseil de Communauté a pris acte de ce rapport.**

---

#### **Délibération D19-208**

Objet : Approbation protocole cadre - Appel à candidatures « Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux #2 » Cycle travaux - Commune de Plougonven

Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 4 « Un accès aux services pour tous »*
- *Priorité 5 « Les associations : des partenaires pour imaginer l'avenir »*
- *Priorité 6 « Vivre ensemble dans un environnement de qualité »*

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot,

Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Au terme du deuxième appel à candidatures, lancé en novembre 2018, et dans la continuité des soixante projets soutenus en 2018, l'État, la Région, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires s'engagent à nouveau à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer de nouveaux projets de dynamisation.

Soixante-dix candidatures ont été retenues dont trois sur le territoire de Morlaix Communauté : la commune de Morlaix en phase études et les communes de Plougonven et Plouezoc'h en phase travaux. L'enjeu est d'accompagner les villes et bourgs qui réinventent leur centre pour retrouver une attractivité parfois perdue et s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitants.

La commune de Plougonven engage une révision globale de son bourg centre. Cette revitalisation concerne l'habitat, les espaces publics, les commerces et services. Une démarche d'habitat inclusif sera engagée. L'attrait du centre sera renforcé avec la colorisation et le traitement des façades, la création de zones de rencontre, un accueil touristique, une voie verte Vélodyssée, la valorisation de l'enclos paroissial et du point de vue sur le paysage des Monts d'Arrée et un parcours touristique reposant sur un grainage itinérant. Une chaufferie bois fournit de l'énergie à ces nouveaux équipements publics.

Le projet déposé par la commune de Plougonven au titre de cet appel à candidatures « Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux #2 », en phase travaux, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 450 000 €.

Afin de concrétiser cet engagement, Morlaix Communauté est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et la commune de Plougonven, un protocole d'accord commun précisant les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4, L 5211-1 à L 5211-62 et L 5216-1 à L 5216-10,*

*Vu la délibération n°2019-61 du 26 septembre 2019, par laquelle le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le dossier, tel que présenté dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,*

*Vu la délibération D19-015 du 11 février 2019 par laquelle le Conseil de Communauté a affirmé son soutien à la commune de Plougonven, dans le cadre de sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux #2 »,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 21 octobre 2019,*

*Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires, la commune de Plougonven et Morlaix Communauté.*

**Il est proposé au Conseil Communautaire de :**

- **d'approuver le protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et la commune de Plougonven,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant :**
  - ✓ **à signer ledit protocole, ainsi que tout document concernant ce dossier,**
  - ✓ **à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Thierry Piriou remercie Yvon Le Cousse pour sa présentation globale des trois délibérations et invite les maires concernés à s'exprimer sur le sujet.

Yvon Le Cousse explique que la commune suit les démarches lancées en première phase par les communes de Plounéour-Menez, Guerlesquin et Saint-Jean-du-Doigt. Yvon Le Cousse est persuadé qu'il s'agit là d'une nouvelle méthode pour ne pas seulement faire de l'aménagement, mais du développement. Cette méthode sera-t-elle efficace ? On le saura dans quelques années. Ce qui caractérise cette méthode, c'est d'être transversale et de faire en sorte que les opérations qui la composent soient menées simultanément. Sur Plougonven, il y aura une réhabilitation visant à donner plus de convivialité aux espaces publics, ce qui reste relativement classique ; une opération de renouvellement urbain sur de l'habitat dégradé, ce qui est déjà moins classique ; l'agrandissement de la maison de santé ; une démarche de valorisation de l'identité de la commune à travers son patrimoine, ce qui suppose la réalisation d'un point de valorisation du patrimoine et la réalisation d'un circuit culturel dans le bourg et aux alentours en s'appuyant sur ses points forts architecturaux. Tout cela suppose un accompagnement diversifié en ingénierie qui n'est pas à la portée des services administratifs d'une petite commune. Dans la mise en œuvre de l'étude, Yves Moisan est remonté assez loin. À Plougonven, le travail s'est déroulé sur trois ans pour assurer le succès de la définition des opérations. Il a beaucoup été fait appel à la population, dans ses différentes strates d'âges ou de type de professions. La commune a également fait appel à l'imagination des enfants. Cette méthode participative se déroule sur des mois et peut donner sa force au projet, qui prendra peut-être trois, quatre, cinq ou dix ans. Car les opérations retenues dans le projet, sont des opérations qu'il faut lancer immédiatement mais qui ne sont pas les seules qui permettront d'aboutir au développement : il faut également prendre en compte celles qui n'ont pas été retenues par les partenaires.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-209**

Objet : Approbation protocole cadre - Appel à candidatures « Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux #2 » Cycle travaux - Commune de Plouezoc'h

Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 4 « Un accès aux services pour tous »*
- *Priorité 5 « Les associations : des partenaires pour imaginer l'avenir »*
- *Priorité 6 « Vivre ensemble dans un environnement de qualité »*

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Au terme du deuxième appel à candidatures, lancé en novembre 2018, et dans la continuité des soixante projets soutenus en 2018, l'État, la Région, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires s'engagent à nouveau à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer de nouveaux projets de dynamisation.

Soixante-dix candidatures ont été retenues dont trois sur le territoire de Morlaix Communauté : la commune de Morlaix en phase études et les communes de Plougonven et Plouezoc'h en phase travaux. L'enjeu est d'accompagner les villes et bourgs qui réinventent leur centre pour retrouver une attractivité parfois perdue et s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitants.

La commune de Plouezoc'h, forte d'une co-construction avec les habitants et du désir d'une appropriation collective du centre-bourg, propose un trait d'union entre les composantes du centre, avec l'aménagement des espaces publics, une place pour tous et une opération dite cœur de réacteur regroupant une maison des assistantes maternelles et une maison de santé. Un réseau de chaleur destiné à chauffer les bâtiments publics et un travail sur la mutualisation et la modularité des équipements publics sont également projetés.

Le projet déposé par la commune de Plouezoc'h au titre de cet appel à candidatures « Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux #2 », en phase travaux, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 700 000 €.

Afin de concrétiser cet engagement, Morlaix Communauté est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et la commune de Plouezoc'h, un protocole d'accord commun précisant les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4, L 5211-1 à L 5211-62 et L 5216-1 à L 5216-10,*

*Vu la délibération D2019 07 04 11 du 4 juillet 2019, par laquelle le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le dossier, tel que présenté dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,*

*Vu la délibération D19-015 du 11 février 2019, par laquelle le Conseil de Communauté a affirmé son soutien à la commune de Plouezoc'h, dans le cadre de sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux #2»,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 21 octobre 2019,*

*Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires, la commune de Plouezoc'h et Morlaix Communauté.*

#### **Il est proposé au Conseil de Communauté de :**

- **d'approuver le protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et la commune de Plouezoc'h,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant :**
  - ✓ **à signer ledit protocole, ainsi que tout document concernant ce dossier,**
  - ✓ **à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Yves Moisan, en tant que maire de Plouezoc'h, fait un point sur les travaux retenus : la construction de la maison d'assistantes maternelles et celle la maison de santé pluridisciplinaire ont démarré, la commission d'appel d'offres a attribué le marché la construction du réseau de chaleur ce matin même. Une consultation d'aménagement paysager a été lancée pour les espaces publics extérieurs à l'entrée du bourg, de la supérette à la forge : un certain nombre de postulants ont visité les lieux et doivent rendre leur copie dans deux jours. La volonté est de transformer cette route départementale en rue, et lui redonner une dimension de place. La commune a très bien été accompagnée dans le cahier des charges. Le FIA (Finistère Ingénierie Assistance), service public départemental, a accompagné le montage du cahier des charges. Les services de l'État ont accompagné la commune pour retenir les cabinets d'études. C'est un peu la résultante d'un travail engagé avec les élus et plein de partenaires il y a une dizaine d'années (par exemple Héol évoqué tout à l'heure), au moment de la construction de l'Atelier littoral. Une présentation plus précise aura lieu le 6 décembre prochain avec les services de l'État et de la Région, à laquelle les élus de l'assemblée pourront être conviés. Originalité : pour le recrutement de l'équipe d'architectes, dont la commune a souhaité qu'il s'agisse d'architectes-paysagers, trois équipes seront retenues et rémunérées de manière à proposer des esquisses qui aillent un peu plus avant sur le projet, estimant que la requalification d'un bourg engageait pour une centaine d'années. L'accompagnement par les services départementaux et de l'État, s'ils coûtent de l'argent au départ, évitent des erreurs et donnent un sacré coup d'accélérateur pour les choses qu'il faut faire. Une erreur en matière d'urbanisme s'impose dans le paysage pour au moins cinquante ans. Là aussi, cela vaut de coup de concerter avec la population.*

**Décision du Conseil** : adopté à l'unanimité

## Délibération D19-210

Objet : Approbation protocole cadre - Appel à candidatures « Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux #2 » Cycle études – Ville de Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 3 « Morlaix Communauté, Terre de Culture »*
- *Priorité 4 « Un accès aux services pour tous »*
- *Priorité 5 « Les associations : des partenaires pour imaginer l'avenir »*
- *Priorité 6 « Vivre ensemble dans un environnement de qualité »*

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Auréan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquéolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Au terme du deuxième appel à candidatures, lancé en novembre 2018, et dans la continuité des soixante projets soutenus en 2018, l'État, la Région, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires s'engagent à nouveau à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer de nouveaux projets de dynamisation.

Soixante-dix candidatures ont été retenues dont trois sur le territoire de Morlaix Communauté : la commune de Morlaix en phase études et les communes de Plougonven et Plouezoc'h en phase travaux. L'enjeu est d'accompagner les villes et bourgs qui réinventent leur centre pour retrouver une attractivité parfois perdue et s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitants.

Le projet de Morlaix s'inscrit dans une stratégie globale de redynamisation de cœur de ville qui s'ancre autour de différentes actions et projets visant à améliorer les mobilités, à renforcer la fonction résidentielle, à conforter le commerce et développer les services et équipements, notamment dans le domaine de la culture.

Le projet déposé par la ville de Morlaix au titre de cet appel à candidatures « Dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux #2 » en phase études, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 50 000 €.

Afin de concrétiser cet engagement, Morlaix Communauté est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et la ville de Morlaix un protocole d'accord commun précisant les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4, L 5211-1 à L 5211-62 et L 5216-1 à L 5216-10,*

*Vu la délibération du 16 septembre 2019, par laquelle le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le dossier, tel que présenté dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,*

*Vu la délibération D19-015 du 11 février 2019, par laquelle le Conseil de Communauté a affirmé son soutien à la ville de Morlaix, dans le cadre de sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux #2»,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 21 octobre 2019,*

*Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires, la ville de Morlaix.*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et la ville de Morlaix,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant :**
  - ✓ **à signer ledit protocole, ainsi que tout document concernant ce dossier,**
  - ✓ **à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*La commune avait candidaté sur le volet études, explique Agnès Le Brun, maire de Morlaix, d'où la différence de somme : 50 000 €, soit la dotation maximum pour la phase études. Le projet s'inscrit dans le projet plus large « Action cœur de ville », lequel comprend trois volets qui s'entrecroisent : le projet Mobilités, le projet Habitat, le projet Commerces. C'est un projet de redynamisation qui passe par le développement des mobilités, avec un croisement vertical et horizontal sur une topographie que l'on connaît. Comme l'a souligné Yvon Le Cousse, les projets ne se construisent plus de la même façon : il y a d'abord un aspect participatif, implicatif, et un aspect évolutif. On n'a par exemple jamais vu autant de deux roues à Morlaix depuis le vélo électrique. La mobilité doit intégrer cela. À Morlaix, on ne peut pas emmener ses enfants en vélo ordinaire à l'école : c'est possible à Amsterdam, mais pas à Morlaix, avant la révolution du vélo électrique. L'étude va permettre cela, s'attelle à un schéma de référencement urbain qui est dans le programme Action cœur de ville, qui a mobilisé les professionnels, la population... Un groupe formé par le cabinet brestois A3 Paysages (émanation de l'Adeupa) a œuvré. Cela s'inscrit dans le projet de revitalisation des commerces. On a la chance d'avoir une ville qui est un chef-lieu d'arrondissement, c'est une petite sous-préfecture qui a une densité absolument remarquable d'équipements culturels qui doit servir toute la population. Le Théâtre, le Musée, la Manufacture des Tabacs, ou le 9 rue de Paris fonctionnent comme des moteurs économiques. Ce sont des moteurs culturels pour l'éveil des consciences et la qualité du service culturel rendu à la population dans sa diversité d'appétits et de besoins mais c'est aussi l'économie de la culture. On voit d'un côté l'artisanat d'art (horloger, restaurateur de tableaux lauréat du prix « mon incroyable commerce »...), non pas en éphémère mais en continu, qui commence à s'installer avec une forte identité pour la ville, ce qui va évidemment très bien avec son patrimoine architectural, et de l'autre une économie avec des métiers liés à la culture, beaucoup plus avant-gardistes, comme Benoît Degonne et ses drones qui a fait le choix de revenir en centre ville. Ces deux chapeaux, mobilité et culture, participent pleinement à la redynamisation. Le projet de Morlaix, dans le cadre de cette appel à candidature, intègre tout cela et trouve sa place en matière de mobilité sur la dynamisation du centre ville, avec une force centrifuge, pour rayonner.*

*Thierry Piriou remercie les maires pour cette présentation et revient vers Agnès Le Brun, ayant noté que dans l'étude deux projets d'aménagement étaient ciblés : le parvis du Musée et le quai du Léon.*

*Agnès Le Brun confirme.*

*Thierry Piriou se réjouit que le quai du Léon fasse partie des questions à traiter, ne doutant pas que cela participera à l'attractivité du port et répondra à une inquiétude collective relative à l'accès à la Manufacture et aux activités qu'on y trouvera. La Manufacture est un quartier de ville. Le SE/cW et l'Espace des sciences vont ouvrir l'année prochaine, il est temps que le quai du Léon soit traité d'une manière qui renforcera l'attractivité de cette extrémité de ville.*

*Agnès Le Brun rappelle que lorsque la Maison Penanault avait été acquise sous le mandat d'Yvon Hervé, tous deux avaient dit qu'il fallait un cheminement musée-port, que le vrai musée était le musée à ciel ouvert qui allait d'un endroit de la ville à l'autre, l'idée phare étant le cheminement, intégré dès ce moment-là.*

**Décision du Conseil :** adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-211**

**Objet :** Aéroport - Rapport annuel 2018 concernant la délégation de service public  
**Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 4 " Un accès aux services pour tous "**

**Rapporteur :** Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**



**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Morlaix Communauté a délégué à la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Morlaix pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2021. La CCI était déjà le délégataire en charge de l'aéroport de 2008 au 30 avril 2017.

Le délégataire est tenu de produire un rapport annuel, joint en annexe, et l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales précise que ce rapport annuel est soumis à l'ordre du jour du Conseil de Communauté pour qu'il en prenne acte.

Le rapport annuel comprend un rapport d'activités et les comptes annuels, qui permet à Morlaix Communauté d'apprécier les conditions d'exercice du service public.

Les principaux éléments et indicateurs de l'année 2018 sont les suivants :

## 1) L'activité

### a) Le trafic

	2015	2016	2017	2018
<b>mouvements</b>				
mouvements techniques (maintenance HOP)	126	107	112	130
mouvements affaires (avions d'entreprises)	178	238	311	443
mouvements commerciaux (billets)	54	34	22	55
<b>Sous-total</b>	<b>358</b>	<b>379</b>	<b>445</b>	<b>628</b>
mouvements non commerciaux (loisir, aéroclub)	8 253	7 814	7 606	7 009
<b>Total mouvements</b>	<b>8 611</b>	<b>8 193</b>	<b>8 051</b>	<b>7 637</b>
<b>passagers</b>				
passagers d'affaires (avions d'entreprises)	384	517	822	1 067
passagers commerciaux (billets)	117	68	57	163
<b>Total passagers</b>	<b>501</b>	<b>585</b>	<b>879</b>	<b>1 230</b>

Concernant les **mouvements (atterrissage, décollage) techniques**, liés au centre de maintenance de HOP !, après une période de baisse sensible et continue depuis 2013 (189 mouvements en 2013) on constate que le léger rebond de 2017 (112 mouvements) se confirme en 2018 (130 mouvements).

Les **mouvements d'affaires** sont en augmentation sensible depuis plusieurs années (+ 42 % en 2018 par rapport à 2017) du fait des besoins croissants en mobilité de quelques entreprises.

Les **mouvements commerciaux** (passagers avec billets) sont moins fréquents (55 billets) même si on peut noter un rebond en 2018 permettant de retrouver le nombre de mouvements de 2015.

Les évolutions du nombre de passagers suivent fort logiquement les évolutions de ces mouvements.

La baisse des **mouvements non commerciaux** (aéro-club) se poursuit en 2018 (- 8 %).

b) Le produits des services et ventes

**La vente de carburant** est en décroissance avec 437 milliers de litres (kérosène pour l'essentiel) en 2018 contre 484 milliers de litres en 2017.

L'activité du **snack** est en hausse avec 7 573 repas servis (+ 5 %).

**2) Les éléments financiers**

Le déficit réel 2018 est moins important que celui inscrit dans le prévisionnel (351 000 € contre 392 000 €).

Le montant de la rémunération versée par Morlaix Communauté au délégataire en 2018 est de 345 000 €.

*Considérant que la commission Finances, Administration du 23 octobre 2019 a pris acte de ce rapport,*

**Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport annuel 2018 concernant la délégation de service public de l'aéroport.**

*Claude Poder explique la baisse des mouvements non commerciaux par la hausse du prix des carburants, facteur que l'on retrouve dans la chute des ventes de carburants. Les mouvements d'affaires vont probablement prendre de plus en plus d'essor, notamment avec l'agrandissement de Sermeta. Il faudra dans le prochain mandat réfléchir sur le devenir de la piste. Une étude a été menée par la CCI sur différentes possibilités d'aménagement de cette piste qui vont de 200 000 € à 9 millions d'euros.*

*Ismaël Dupont aimerait, si possible, avoir un état des lieux sur Hop ! et la maintenance. Quelles sont les garanties d'avenir du site ? Car cela a un lien avec l'investissement de la collectivité dans l'aéroport. En 2018, la collectivité a fait une rallonge de 130 000 € par rapport à sa dotation 2017 pour combler le déficit de l'aéroport. A-t-on déjà des projections sur 2019 ?*

*Non, répond Claude Poder à la deuxième question.*

*Yves Moisan répond à la première question, qu'il considère comme une préoccupation légitime partagée par tous sur le devenir de ce territoire. Chacun se félicite de la présence d'une plate-forme aéroportuaire qui va sans doute nécessiter des aménagements complémentaires dans les prochains mois, les prochaines années, mais cela n'a d'intérêt qu'avec l'enjeu de l'entreprise principale qui utilise cette piste, à savoir l'activité économique de Hop ! Yves Moisan ne peut se substituer aux dirigeants de Hop ! pour communiquer à leur place. Les derniers contacts sont plutôt encourageants. Au moins pour ce qui concerne la maintenance, il y a un changement de ton. Ce qui a été repéré, c'est la qualité des professionnels, et c'est grâce à leurs compétences que ça laisse présager des choses optimistes pour le site de Morlaix. Après, cela se regarde dans un ensemble avec les partenaires que sont la Région (enseignement supérieur, BTS aéronautique). La Région a procédé à des acquisitions foncières de manière à rénover les locaux du BTS. C'est bien d'une filière complète dont il s'agit, qui vient de loin car l'histoire est ancienne. C'est une chose à laquelle la Région et Morlaix Communauté sont attentives. Les délégués syndicaux sont particulièrement responsables : il y a une unité syndicale. Il y a eu également un front uni de la part des élus dans les différentes strates, ce qui était essentiel pour arriver à un résultat. Sur un sujet comme cela, s'il n'y a pas d'unité de territoire – même s'il y aura des divisions dans les mois qui viennent – les élus ne feront pas leur travail. Yves Moisan en appelle à la responsabilité de chacun sur cette affaire, car ce qui compte, quand on est face aux gens de Air France, c'est de faire front commun. Les élus ont les cartes en main, elles sont plutôt bonnes. Il y a quelque temps, on pouvait s'attendre à la disparition du site. Le combat mené par les syndicats et l'unité de ce territoire, y compris avec les chambres consulaires, a été un élément majeur dans le fait de pouvoir envisager l'avenir avec plus de sérénité. Pour le reste, c'est à l'entreprise de communiquer. Yves Moisan, c'est le deal qu'il a avec eux, ne communiquera pas à la place des entrepreneurs.*

*Thierry Piriou ajoute qu'après les différentes rencontres avec Air France, l'entreprise a compris l'importance de la filière sur le territoire, ainsi que l'importance pour elle d'avoir à proximité une formation de haut niveau pour les techniciens de maintenance. Le regard porté aujourd'hui par la direction d'Air France est valorisant pour la filière.*

*Agnès Le Brun abonde dans le sens d'Yves Moisan : quand on joue collectif, on est beaucoup plus crédible et beaucoup plus convaincant, persuasif. Cela exige que l'on soit convaincu soi-même, mais c'est sûr qu'en voyant débarquer une délégation transversale politiquement, il est beaucoup plus intéressant de ne pas avoir de brèche où s'engouffrer. En l'occurrence il n'y a eu aucune brèche. Cela a été vécu sur d'autres sujets. À chaque fois, on évite le premier faux pas qui serait fatal. Ce "front sacré" est absolument indispensable et il faudra s'en souvenir.*

---

## Délibération D19-212

Objet : Marché concernant les services d'assurances pour Morlaix Communauté

Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Auréan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Une consultation comportant quatre lots, a été engagée sous la forme d'un appel d'offres ouvert relatif aux services d'assurance pour Morlaix Communauté :

- lot 1 : Assurances des dommages aux biens et des risques annexes,
- lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes,
- lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes,
- lot 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité et assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

La commission d'appel d'offres du 10 octobre 2019 a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

**Lot 1 : Assurances des dommages aux biens et des risques annexes**

SMACL Assurances

141 avenue Salvador Allende

79031 Niort cedex 9

N° SIRET : 301 309 605 00410

Variante imposée n°1 avec franchise incendie à 10 000 €

Montant annuel de la prime : 38 303,65 € TTC

**Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes**

Paris Nord Assurances Services

159 rue du Faubourg Poissonnière

75009 Paris

N° SIRET : 341 539 815 00017

Formule de base et Prestation supplémentaire éventuelle

Montant annuel de la prime : 37 687,06 € TTC

**Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes**

Caisse régionale d'assurances mutuelles agricoles Bretagne Pays de Loire (Groupama Loire-Bretagne)

23 boulevard Solférino

CS 51209 Rennes

N° SIRET : 383 844 693 00887

Formule de base et Prestation supplémentaire éventuelle

Montant annuel de la prime : 24 885,14 € TTC

**Lot 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité et assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus**

SMACL Assurances

141 avenue Salvador Allende

79031 Niort cedex 9

N° SIRET : 301 309 605 00410

Montant annuel de la prime : 3 107,38 € TTC

**Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président ou son représentant :**

- **à signer les marchés correspondants,**
- **à signer les éventuels avenants aux marchés ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance,**
- **à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution des contrats et à prononcer leur éventuelle résiliation.**

*Le lot 1 s'élevait auparavant à 108 622 € pour la même société (la seule à répondre), explique Jean-Michel Parcheminal. La baisse s'explique par la forte sinistralité lors de la passation du précédent contrat.*

*Lot 2 : deux sociétés ont répondu, la SMACL et Paris Nord Assurances Services, le mieux placé. Le précédent contrat était de 43 404 € TTC.*

*Lot 3 : cinq entreprises ont répondu dont une hors sujet, éliminée. Le précédent contrat s'élevait à 31 900 €.*

*Lot 4 : la SMACL était déjà titulaire du précédent contrat, qu'elle a baissé cette année (3 208 € TTC).*

*On sort donc de la situation monopolistique de la SMACL auparavant, les contrats sont judicieusement répartis, il y a une baisse substantielle. La concurrence sera maintenue pour la consultation ultérieure qui aura lieu dans quatre ou cinq ans. Morlaix Communauté prévoira une prévision au budget 2020 pour traiter les petits incidents, sans forcément faire marcher les assurances, comme fait tout un chacun lorsqu'il a des problèmes avec son propre véhicule.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Délibération D19-213**

Objet : Accord cadre pour le transport des ordures ménagères et recyclables et l'entretien des semi-remorques et des quais bas du centre de transfert de Kerolzec

Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

Une consultation a été engagée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour le transport des ordures ménagères et recyclables et l'entretien des semi-remorques et des quais bas du centre de transfert de Kerolzec.

La commission d'appel d'offres du 10 octobre 2019 a attribué l'accord cadre à bons de commandes pour une durée d'un an reconductible 3 fois par tacite reconduction ; décomposé comme suit :

- ✓ un montant minimum de 100 000 € HT pour une année,
- ✓ un montant maximum de 300 000 € HT pour une année.

à l'entreprise suivante :

Guyot Logistique SAS  
190 Monjaret de Kerjégu  
29200 Brest  
N° SIRET : 430 004 671 00037

Pour la durée totale du marché :

- ✓ un montant minimum de 400 000 € HT,
- ✓ un montant maximum de 1 200 000 € HT.

**Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président ou son représentant :**

- **à signer l'accord cadre correspondant,**
- **à signer les éventuelles modifications à l'accord cadre ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance,**
- **à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution du contrat et à prononcer son éventuelle résiliation.**

*Jean-Michel Parcheminal précise que le choix s'appuyait sur trois critères : prix des prestations, moyens humains et matériels, politique de renouvellement du parc de véhicules. L'entreprise Guyot, retenue, est la seule à avoir soumissionné. Les prix proposés se rapprochent cependant du devis estimatif du service, qui s'est rapproché des centres de Saint-Pol-de-Léon et de Landerneau pour constater que les prix proposés étaient quasiment les mêmes sur ce secteur. Concernant les moyens humains, la société Guyot met en place les chauffeurs et les tracteurs nécessaires (1 chauffeur et 1 tracteur disponibles 5 jours sur 7, avec 1 véhicule et 1 chauffeur de remplacement en cas de besoin). Il y a également une astreinte téléphonique avec un numéro dédié. Lors du renouvellement de l'appel d'offres, l'entreprise va acquérir des tracteurs fonctionnant au gaz pour améliorer les rejets de CO2. Le classement de l'entreprise selon les critères était de 93/100.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-214**

Objet : Indemnisation de congé non pris pour cause d'arrêt maladie ou de décès

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Morlaix** : Agnès Le Brun, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Carantec** : Clotilde Berthemet à Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Bernard Guilcher à Alain Tigréat, Marlène Tilly à Christiane Léon, Annie Piriou à Agnès Le Brun **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Bernadette Auffret, Béatrice Picart à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Martin-des-Champs** : Françoise Fer à François Hamon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult **Taulé** : Annie Hamon à Hervé Richard

Était représenté : **Locquénolé** : Guy Pouliquen par Patrick Yhuel

Étaient absents excusés : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec

### Exposé des motifs

L'article 5 du décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985, relatif au congé annuel des fonctionnaires territoriaux prévoit que « *sous réserve des dispositions de l'article 4, le congé dû pour une année de service accompli ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l'autorité territoriale. Un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice* ».

Cependant, la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) a eu l'occasion, pour sa part, de se prononcer sur l'interprétation à donner à l'article 7 de la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail qui prévoit que « *la période minimale de congé annuel payé ne peut être remplacée par une indemnité financière, sauf en cas de fin de relation de travail* ».

Dans son arrêt C337-10 du 3 mai 2012, la CJUE a considéré que l'article 7, paragraphe 2, de la directive 2003/88 doit être interprété en ce sens qu'il s'oppose à des dispositions ou à des pratiques nationales qui prévoient que, lors de la fin de la relation de travail, aucune indemnité financière de congé annuel payé non pris n'est payée au travailleur qui a été en congé de maladie durant tout ou partie de la période de référence et/ou d'une période de report, raison pour laquelle il n'a pas pu exercer son droit au congé annuel payé.

La CJUE poursuit en jugeant « *qu'un travailleur, qui n'a pas été en mesure de prendre tous ses droits à congé annuel payé avant la fin de sa relation de travail, a droit à une indemnité financière pour congé annuel payé non pris* » et que « *le motif pour lequel la relation de travail a pris fin* » n'a pas à être pris en considération.

Par ailleurs, selon les dispositions de la directive n°2003/88/CE telles qu'interprétées par la CJUE (3 mai 2012 affaire C-337/10), seules les quatre semaines de congé payé annuel minimal pour chacune des périodes de référence considérées peuvent être indemnisées.

En conséquence, par dérogation à l'article 5 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif au congé annuel des fonctionnaires territoriaux et selon les modalités prévues par l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 du Parlement européen et du Conseil concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985, relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,*

*Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,*

*Vu les décisions de la Cour de Justice de l'Union européenne C-78/11 du 21 juin 2012 et C-337/10 du 3 mai 2012,*

*Vu la délibération D17-162 du 18 décembre 2017,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 23 octobre 2019,*

### **Il sera proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'autoriser le versement d'une indemnité compensatrice des congés non pris pour cause d'arrêt maladie ou de décès, à tous les employés qui n'ont pas été en mesure de solder leurs congés au moment de la rupture de leur contrat de travail, en dérogation à l'article 5 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif au congé annuel des fonctionnaires territoriaux ;**
- **de permettre la liquidation de ces indemnités selon les modalités fixées par l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988 susvisé.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

Le Président remercie les participants et lève la séance à 20 heures.